

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
20 septembre 2014, Lausanne, Suisse**

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT dit que la réunion était une belle façon de clôturer la semaine. Il souhaitait à tous la bienvenue dans la somptueuse salle de Coubertin du Château de Vidy, le siège du CIO. Il était ravi de retrouver le Comité exécutif en ces lieux, où nombre de discussions importantes s'étaient tenues. À leur arrivée à Lausanne, les membres avaient reçu une lettre de M. Thomas Bach, qui se trouvait actuellement aux Jeux asiatiques d'Incheon. En son nom et au nom du CIO, il souhaitait la bienvenue aux membres du Comité exécutif et invitait le directeur général du CIO, M. Christophe De Kepper, à s'adresser à l'assemblée.

M. DE KEPPEL dit qu'il ne se prononcerait pas sur le référendum tenu en Écosse, et ce, même s'il était Belge. Au nom du président du CIO et de la Commission exécutive du CIO, il souhaitait la bienvenue à tous les membres à Lausanne. Il était particulièrement ravi d'accueillir le Comité exécutif de l'AMA. Cette réunion donnait au CIO l'occasion de souligner l'importance des activités de l'AMA pour le CIO. L'AMA était un partenaire important pour son organisme et pour l'ensemble du mouvement olympique. Les activités de l'Agence s'inscrivaient au cœur des valeurs du CIO, notamment la crédibilité du sport, de la compétition et du franc jeu. Il rappelait aux membres qu'un nouveau président avait été élu au CIO : M. Thomas Bach. En outre, le CIO procédait à une importante réforme : l'Agenda olympique 2020. Ce processus touchait toutes les activités du CIO et prévoyait notamment une étude sur la crédibilité de l'organisme et sur sa position vis-à-vis de la corruption, des matchs truqués et du dopage. Autre point important : la mise sur pied de deux fonds. L'un, de l'ordre de 10 millions de dollars, pour favoriser la recherche antidopage et l'autre, du même ordre, pour la lutte contre les matchs truqués. Ces investissements témoignaient de l'importance qu'accordait le CIO à ces deux sphères, qui figureraient certainement à l'agenda olympique du CIO. Il réitérait ses mots de bienvenue aux membres du Comité exécutif et leur souhaitait de fructueuses discussions.

LE PRÉSIDENT remerciait M. De Kepper. Tous étaient ravis de se retrouver à Lausanne.

D'entrée de jeu, il dit qu'aucun membre ne manquait à l'appel, sauf M. Lobognon, retenu à Addis Abeba à cause de la compagnie aérienne Air France. Il ne serait donc pas du nombre.

Il demandait aux membres et aux observateurs de signer la liste de présences. Il soulignait la présence d'un nouveau membre, M. Niwa, ministre du Japon, et le félicitait au passage pour sa nomination et pour la tenue de Jeux olympiques dans son pays. Le Japon était un fervent défenseur du sport sans dopage et le Comité exécutif était fier d'accueillir le ministre Niwa dans ses rangs. Il était persuadé que JADA accomplirait bien ses fonctions pour les Jeux olympiques de Tokyo et aiderait le CIO tout au long du processus.

Les membres suivants assistant à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; le Rev. Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; Mme Beckie Scott, représentante de l'ACNO; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis (FIT); le professeur et Dr Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Hideki Niwa, ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT), Japon; M. Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; Mme Valérie Fourneyron, membre du Parlement, Assemblée nationale, France; M. Francisco Boza, président, Conseil des Sports des Amériques (CADE), Pérou; le professeur Arne Ljungqvist, président du Comité Santé, médecine et recherche, membre honoraire du CIO; M. Edwin Moses, président du Comité Éducation de l'AMA, président du Conseil de l'USADA.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; Dr Olivier Rabin, directeur, Science et M. Olivier Niggli, directeur des opérations et Avocat général.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Mayumi Yamamoto, Shin Asakawa, Ichiro Kono, Naoko Hirayama, Michael Gottlieb, Yoko Omuka, Chika Hirai, Yuji Kakizawa, Ayako Ito, Peter Harcourt, Valérie Amant, Andy Parkinson, Sergey Khrychikov, Liene Kozlovskā, Françoise Dagouret, Andrew Ryan, Christian Thill, Howard Stupp et Richard Budgett.

- **1.1 Divulgence des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts.

2. Procès-verbal de la réunion tenue le 17 mai 2014 à Montréal

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif. Il leur demandait s'il pouvait approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues à cette occasion.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 17 mai 2014 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT dit que le rapport du directeur général était très exhaustif, vu la tenue de la réunion du Comité exécutif à l'extérieur de Montréal et de l'absence de membres de l'équipe de direction de l'AMA. Le rapport du directeur général englobait les rapports d'activités des différents départements.

Au nom de la direction de l'AMA, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL transmettait ses remerciements à M. De Kepper et à son équipe de Lausanne pour leur accueil et pour tout leur travail en vue de la réunion. Avant sa présentation, il tenait à souligner un fait historique important. En mars 2000, le Conseil de fondation avait tenu sa toute première réunion en ces lieux et de nombreux membres étaient toujours à la même table aujourd'hui. Il tenait à partager ce fait avec ses collègues et le consigner au

procès-verbal.

Il tenait à informer les membres de certains points survenus depuis la rédaction et la distribution de son rapport.

Au sujet de l'UNESCO, il dit que deux pays avaient complété les documents nécessaires à la ratification : Madagascar et Kiribati. Ces pays étaient en attente d'approbation, décision qui, il l'espérait, surviendrait d'ici la réunion de novembre. Le nombre de pays non-signataires passerait alors de 19 à 17.

Il dit que le Comité du fonds volontaire de l'UNESCO se réunirait le 14 octobre et se pencherait sur nombre de projets intéressants, notamment un sur les législations, dont il avait eu vent. Il dit que l'UNESCO mettait en place un projet pilote concernant les législations et les obligations des pays membres en vertu de la Convention. Ce projet était développé conjointement par l'UNESCO et l'AMA. Il espérait que l'UNESCO soit en mesure de fournir plus d'informations à ce sujet lors de la réunion de novembre à Paris.

Toujours au sujet de l'UNESCO, il dit que la Conférence bisannuelle des parties de l'UNESCO se tiendrait à Paris les 5 et 6 novembre 2015. Il demandait aux délégués des gouvernements de prendre bonne note de cette date, puisqu'on y soulignerait le dixième anniversaire de la Convention. Ces dates n'entraient pas en conflit avec celles des réunions de novembre du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. Il ajoute que l'AMA veillerait à ce que ces rassemblements ne se tiennent pas en même temps.

Au sujet d'Interpol, il dit que l'AMA remerciait le gouvernement français pour le détachement du capitaine Clément de Maillard. Ce dernier succédait à Matthieu Holz. L'AMA jugeait important de maintenir ses relations étroites avec Interpol et se réjouissait de collaborer avec le capitaine de Maillard dans un proche avenir.

Il aurait voulu parler de l'OMD en présence du ministre de la Côte d'Ivoire, mais ce dernier était absent. La Côte d'Ivoire avait offert de détacher un agent des douanes à Bruxelles. Il espérait que ce projet se concrétise. Le directeur général de l'OMD avait récemment écrit à l'AMA, lui indiquant que l'organisation était en mesure d'accueillir cet agent et qu'elle collaborerait sur les questions antidopage une fois qu'il serait en poste à Bruxelles.

L'équipe de direction de l'AMA procédait à de nombreux changements afin de refléter les nouveaux mandats requis en vertu du Code et des Standards révisés. L'équipe s'affairait à cette tâche afin d'aider les OAD à mettre en place des programmes antidopage efficaces à temps pour le 1er janvier 2015. L'AMA s'engageait à fournir tout le soutien requis à cet égard au cours des prochaines années, puisque ces programmes étaient cruciaux. La mise en place de règles efficaces était importante, mais leur application adéquate primait par-dessus tout. L'AMA ferait le nécessaire pour soutenir tous ses partenaires à ce chapitre.

Au sujet des affaires juridiques, il dit qu'une liste des affaires en suspens et résolues était fournie. Les membres pouvaient adresser leurs questions à M. Niggli au moment convenu. Il soulignait à nouveau l'importance des enquêtes. Une réunion d'experts, accueillie par la Ligue majeure de baseball, s'était tenue à New York à la fin d'août. L'AMA développait une approche qui permettrait à toutes les OAD de comprendre les fondements de la collecte, de la conservation et du partage d'informations. L'AMA comptait mettre sur pied une formation afin que les responsables de ce volet au sein des OAD disposent de protocoles et de modèles de bonnes pratiques appropriés. Les OAD n'étaient pas tenus d'engager des policiers ou des enquêteurs. Le Code et les Standards ne l'exigeaient pas, au contraire. En outre, l'AMA effectuait une refonte de ses protocoles – créés en 2011 – afin d'orienter les partenaires sur les questions de collecte et de conservation des informations. L'AMA

savait, notamment, que les lois de certains pays interdisaient aux organisations nationales de partager des informations à l'échelle internationale. Il était donc nécessaire de trouver des moyens de faciliter un tel partage entre les différents systèmes sans enfreindre les lois nationales en vigueur.

Le développement des ONAD faisait désormais partie intégrante des activités du département de M. Koehler. À l'avenir, les ONAD aujourd'hui inscrites dans son rapport seraient couvertes dans le rapport de M. Koehler. Pour l'heure, il parlerait brièvement des ONAD nécessitant le soutien de l'AMA pour le développement de programmes nationaux. Le premier pays était l'Argentine, où l'AMA comptait se rendre en octobre afin de discuter du développement de l'ONAD avec les autorités et le CNO argentins. Lors de cette visite, il serait aussi question de la possibilité d'établir une autre ORAD en Amérique latine de même qu'un laboratoire accrédité à Buenos Aires. Tous s'entendaient pour dire que ce continent avait besoin de plus de laboratoires. Buenos Aires avait manifesté son intérêt à ce titre, mais l'AMA tenait d'abord à évaluer la faisabilité du projet. Le cas échéant, l'AMA explorerait d'autres lieux potentiels. Lors de cette réunion à Buenos Aires, il serait bien sûr question de l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse prévus en 2018.

L'AMA continuait d'aider l'ONAD ABCD du Brésil tout en collaborant avec le groupe de travail du CIO en vue des Jeux de Rio de 2016. M. Koehler siégeait au sein de ce groupe de travail en tant que représentant de l'AMA. Selon ses dires, les activités se déroulaient bien. Le groupe se réunirait en novembre, peu avant les réunions de Paris.

L'AMA devait se rendre en Inde afin de faire accélérer les procédures. Les problèmes dans ce pays concernaient les délais écoulés entre la violation d'une règle antidopage et la gestion des résultats. Ces délais atteignaient parfois un an voire deux ans ou plus. Il espérait que la rencontre d'octobre porte ses fruits.

La situation de la Jamaïque progressait bien. L'AMA remerciait le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) pour son soutien à l'ONAD de ce pays. Dans les mois à venir, on réviserait les processus afin de s'assurer que les travaux de ce pays évoluaient bien.

Il dit, à regret, que la situation du Kenya était toujours problématique. Le gouvernement de ce pays n'avait donné aucune nouvelle à la suite de la publication du rapport du groupe de travail kényan sur l'antidopage et n'avait pris aucune mesure ou aucun engagement d'agir. En outre, on notait des réticences face aux mesures d'aide offertes par les gouvernements chinois et norvégien. Les fonds offerts par ces deux pays ne pouvaient être transférés à l'heure actuelle, ce qui était très regrettable, car le Kenya devait développer ses programmes antidopage. À ce stade, la mesure adéquate était de rapporter officiellement ce cas – et les recommandations pertinentes – au Comité exécutif en novembre.

L'AMA avait reçu quelques jours auparavant deux lettres encourageantes de la Commission des Sports du Nigeria. Ce dossier avançait. Cependant, des problèmes d'Ébola dans ce pays limitaient les visites de l'AMA à l'heure actuelle. Les communications étaient efficaces et la situation était satisfaisante.

L'Égypte avait accueilli un forum panarabe sur l'antidopage en septembre. Les conclusions de l'événement étaient très positives. Tous les pays arabes – certains d'Asie et d'autres d'Afrique – s'étaient réunis pour la première fois. On avait envisagé de répéter l'expérience au Maroc en 2015, peu de temps après les Jeux panarabes.

La priorité dans ce pays – l'Égypte – était le développement de l'ONAD. L'AMA était impliquée à ce chapitre par le biais du bureau régional africain. L'ONAD et le laboratoire – en phase pré-probatoire – faisaient peu d'avancées. L'Égypte avait besoin d'une ONAD active pour produire des échantillons aux fins d'analyse. L'AMA

comptait rencontrer les représentants de ce pays dans les semaines à venir pour faire avancer les travaux et permettre au laboratoire d'accéder à l'accréditation.

Le prochain point à son rapport touchait les ORAD et le volet éducation. Les activités de sensibilisation et de la Génération Franc Jeu avaient connu un vif succès au Botswana. Le vice-président de l'AMA et le directeur du bureau régional africain de l'AMA avaient pris part à ces événements – ainsi qu'aux Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing. L'équipe de l'AMA à ces deux manifestations avait eu un accueil des plus favorables. Le Quiz Jeunesse, créé pour ces deux événements – était disponibles gratuitement en 34 langues.

Il souligne le Partenariat pour l'Éducation, activité menée par M. Koehler réunissant l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le CIP, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et le Comité international du Fair-Play. L'objectif était de collaborer à la création de programmes d'éducation misant sur les valeurs tout en évitant les répétitions inutiles. Le groupe se réunissait sur une base régulière afin de mettre leurs outils et efforts en commun.

Il dit que l'AMA avait publié son rapport annuel en format PDF seulement et ne comptait pas l'imprimer en masse. Seules quelques copies papier étaient à disposition des membres qui en faisaient la demande. En outre, l'AMA avait réalisé ses activités de sensibilisation aux Jeux du Commonwealth à Glasgow et se trouvait actuellement aux Jeux asiatiques d'Incheon pour une mission semblable.

Parmi les projets d'envergure du département de la Communication, il notait la refonte complète du site Web. Il incitait vivement les membres à visiter le nouveau site, désormais amélioré et plus facile à consulter.

La présidente du Comité des sportifs, Mme Scott, ferait un compte rendu succinct des activités de ce comité un peu plus tard.

Le compte rendu sur le Passeport biologique de l'Athlète était intégré à son rapport. Le point digne de mention concernait l'importance pour toutes les OAD d'entrer les informations du formulaire de contrôle du dopage dans ADAMS. Il encourageait vivement toutes les OAD à agir en ce sens.

Son rapport faisait également état des activités d'ADAMS. L'AMA continuait d'améliorer son système. Éventuellement, il intégrerait les formulaires électroniques – projet qui progressait très bien – et permettrait le partage des informations du Passeport. L'AMA comptait aussi améliorer la fonctionnalité de localisation et mettre le système à niveau en vue des changements requis sous le Code, dès le 1er janvier.

L'AMA développait actuellement son nouveau système ADAMS, dont le lancement était prévu en 2016. Suite à un appel d'offres, l'AMA avait reçu quelques propositions à ce titre. Elle arrêterait son choix en octobre. Cette décision importante devait se prendre en consultation avec le président, le vice-président et le président du Comité Finance et Administration.

Son rapport faisait également état des activités des différents bureaux régionaux de l'AMA. En Afrique, une réunion ministérielle était prévue en octobre. Le vice-président de l'AMA et le directeur du bureau régional africain s'y rendraient. Une réunion intergouvernementale réussie s'était tenue en Asie, précisément en Corée en juin. La rencontre portant sur l'antidopage avait rassemblé le plus grand nombre de représentants des gouvernements à ce jour. Du côté de l'Europe, une importante réunion s'était tenue la veille à Lausanne. Parmi les sujets abordés : un retour sur le programme des Jeux olympiques d'hiver et le rapport des Observateurs indépendants, présidé par le Dr Budgett. Tous les participants à cette importante rencontre avaient apprécié l'expérience. Au nombre des participants, on notait les FI de sports d'hiver ayant pris part aux Jeux de Sotchi, les comités organisateurs de

futurs Jeux et nombre d'ONAD. Il remerciait le CIO d'avoir organisé cette rencontre.

Le Symposium annuel de l'AMA pour les OAD se tiendrait du 24 au 26 mars 2015. Il passait de deux à trois jours afin d'accueillir les quelque 500 participants attendus. Consciente de l'ampleur de cet événement, l'AMA y accordait les ressources nécessaires. Le programme du symposium était en cours de préparation. Nul doute que ce rassemblement susciterait un vif intérêt et serait porteur.

Il avait déjà soulevé l'importante réunion prévue en Argentine en octobre. Des experts juridiques s'étaient réunis dans le cadre d'un Séminaire juridique sur l'antidopage en Uruguay. La gestion des résultats était au nombre des sujets abordés à ce rassemblement. La réunion intergouvernementale de cette région se tiendrait à Porto Rico en février.

L'AMA rappelait aux membres qu'ils devaient présenter leurs candidatures pour différents comités permanents d'ici le début d'octobre. Cette procédure se faisait en vertu des Statuts de l'Agence. Il dit qu'un groupe ad hoc d'experts juridiques se réunirait à Montréal en octobre afin de se pencher sur les questions juridiques relatives au Code révisé. Ce groupe examinerait également les protocoles particuliers relatifs aux cas d'aide substantielle.

La contamination alimentaire posait toujours problème. À ce titre, le Mexique évaluait la situation du bœuf contaminé au clenbutérol. Des problèmes semblables se posaient dans d'autres régions du monde. L'AMA reviendrait sur ce point en novembre.

L'AMA avait autorisé la reprise des analyses de détection de l'hGH. Les exigences établies par le TAS dans l'affaire Veerpalu avaient été satisfaites et les recherches de l'AMA étaient complétées et publiées. Ce type d'analyses pouvait donc se poursuivre.

Son dernier point découlait de la réunion de mai. Les Statuts de l'AMA avaient été amendés, permettant désormais au Conseil de fondation de se prononcer par vote électronique sur des décisions importantes. Dans pareille situation, la direction de l'AMA proposait une période de 15 jours ouvrables. Ce point serait inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de fondation de novembre.

Ceci concluait son rapport.

LE PRÉSIDENT dit que le rapport du directeur général couvrait un vaste éventail de sujets qui susciteraient très certainement de nombreux commentaires. Il invitait les membres à adresser leurs questions à M. Howman. Mme Scott parlerait ensuite du Guide du Code pour les sportifs.

M. RICCI BITTI remercie M. Howman pour son rapport intéressant. Il s'adressait à l'assemblée au nom des représentants du Mouvement sportif. Il souhaitait parler de la Convention de l'UNESCO et du développement des ONAD. Il croyait fermement que la collaboration entre les deux principaux acteurs – les FI et les ONAD – dans la lutte contre le dopage dans le sport devait s'améliorer. Une telle coopération dépendait du niveau de développement des ONAD. Il importait d'accroître la collaboration avec les ONAD bien établies et efficaces. On comptait de telles ONAD dans quelque 15 pays importants. Il y avait encore beaucoup à faire. Il fallait encourager et soutenir le développement. La situation était critique dans de nombreux pays, mais l'AMA faisait de son mieux pour les aider.

La question d'ADAMS le préoccupait d'un point de vue financier. Plus tard à cette réunion, il présenterait les recommandations du Comité Finance et Administration au sujet du développement d'ADAMS, une activité incontournable. La question d'ADAMS le préoccupait également d'un point de vue politique. Connaissant l'existence d'autres systèmes, il était d'avis que l'efficacité du système général était basée sur l'uniformité

du processus au niveau de l'interface d'échange d'informations. Il n'était pas en mesure de dire si l'on pouvait imposer ADAMS comme système unique. Si une telle chose n'était pas possible, à supposer que cela soit trop difficile sur le plan politique, il croyait qu'une interface intermédiaire (entre les deux systèmes) était requise. Il importait aussi de discuter des coûts associés au développement d'une telle interface. À son avis, l'AMA n'était pas tenue d'accommoder tous les partenaires.

MME SCOTT voulait des renseignements sur les progrès réalisés en Jamaïque. Elle savait que ce pays excellait en athlétisme et se demandait si son programme antidopage était fonctionnel et conforme. Nombre d'athlètes dans le monde étaient préoccupés par cette situation. Elle voulait des précisions.

M. ESTANGUET souhaitait faire deux commentaires. Le premier faisait écho aux propos de Mme Scott. Il y avait encore des zones d'ombre et des pays inefficaces dans le monde. Si l'AMA faisait le nécessaire pour pallier la plupart des lacunes, proposait-elle une solution de rechange? L'AMA présenterait certaines mesures lors de la réunion de novembre, mais avait-elle envisagé des solutions pour lutter plus efficacement contre le dopage dans ces pays.

Son deuxième commentaire concernait ADAMS. Il accueillait favorablement toute amélioration au système. La participation des partenaires, particulièrement des sportifs, au développement d'ADAMS était positive. Leur contribution était très importante et aiderait l'AMA à rendre le système plus convivial. ADAMS posait toujours certains problèmes d'uniformité, comme on en avait noté durant les Jeux olympiques. La nouvelle plateforme ADAMS devait impérativement être efficace lors d'événements d'envergure comme les Jeux olympiques. Ce n'était pas le cas à l'heure actuelle. Le programme de sensibilisation était très efficace, mais l'AMA pouvait aller encore plus loin en sensibilisant les athlètes aux questions sur la localisation et à un usage approprié d'ADAMS. On savait qu'il existait plusieurs plateformes, mais pouvait-on obtenir une liste des pays utilisant ces autres plateformes? Une telle information serait très utile. L'AMA devait envisager une plateforme unique afin de dissiper les inquiétudes des sportifs et d'accroître sa crédibilité. En outre, certaines législations nationales sur la protection des renseignements personnels pouvaient freiner l'utilisation d'une plateforme unique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à M. Ricci Bitti qu'il avait pris bonne note de ses commentaires sur les législations et espérait que le projet présenté à l'UNESCO tiendrait compte de cette question. Les questions de législations relevaient des gouvernements; il convenait parfaitement qu'elles soient abordées à l'UNESCO. L'AMA se sentait interpellée et prendrait part à ce projet. Il espérait que le rapport de novembre soit utile. Un autre point important, souligné par M. Koehler, concernait les relations entre les ONAD et les FI. Cette question serait abordée lors du Symposium de l'AMA pour les OAD à Lausanne en mars. Il avait remarqué que ces relations dépendaient souvent des individus impliqués. L'AMA ferait les efforts nécessaires à ce chapitre.

Toujours au sujet d'ADAMS, il dit qu'un point à l'ordre du jour abordait la question des autres systèmes. En vertu du Code révisé, les partenaires de l'AMA étaient tenus d'utiliser ADAMS (ou tout un autre système approuvé par l'AMA). Le point 5.2 abordait ce point. Il en serait question plus tard dans la matinée. Le développement du nouveau système ADAMS occupait une place prépondérante dans les activités de l'AMA et se ferait dans les règles de l'art. L'AMA tiendrait compte des commentaires des sportifs – et de tous les utilisateurs d'ADAMS – au cours de ce processus, afin de s'assurer de satisfaire aux exigences de tous.

Pour répondre à la question de Mme Scott au sujet de la Jamaïque, il dit que la première ministre de ce pays était aussi ministre des Sports et qu'elle était au fait de la situation soulevée en 2013. L'ensemble des membres du Conseil avaient été remplacés. La direction de l'AMA avait noté des conflits d'intérêts flagrants. Le

nouveau conseil était indépendant. En outre, un groupe avait été mandaté pour gérer le personnel et un nouveau président était en poste. Ce dernier avait reçu une formation adéquate lors de sa visite à Montréal. Le personnel était en place, ce qui n'était pas le cas en 2013. On y réalisait aussi un programme en vertu des recommandations de l'AMA et en conjonction avec le CCES. Les représentants de cet organisme s'étaient rendus en Jamaïque à de nombreuses occasions. Un nouveau programme de formation des ACD était en place et la Jamaïque collectait des échantillons. L'AMA avait aidé la Jamaïque à se remettre sur pied. L'ONAD était à nouveau active, comme elle l'était en 2011. D'autres visites étaient prévues dans ce pays. L'AMA suivrait ses progrès. Pour l'heure, elle était satisfaite de voir la Jamaïque se conformer au Code.

La question des mesures exigées pour les pays ne se pliant pas aux exigences de l'AMA en était une de conformité. Le Comité exécutif devait proposer au Conseil de fondation de considérer l'émission d'une déclaration de non-conformité pour ces pays. Il s'agissait de la seule mesure punitive que l'AMA pouvait prendre. Avant d'en arriver là, l'AMA devait suivre certaines étapes : elle approchait ces pays, elle les conseillait ou consultait d'autres ONAD en guise de soutien. Bref, elle faisait de nombreuses démarches avant d'entreprendre des mesures punitives formelles. Les sportifs préoccupés par la situation dans certains pays pouvaient aussi en parler à l'AMA. Leur apport comptait.

Parmi les autres plateformes, on retrouvait SIMON, créée par l'USADA. L'AMA avait rencontré l'USADA en juillet pour discuter de ce point. L'USADA s'était montrée ouverte à l'idée d'utiliser ADAMS. Ainsi, au cours des derniers mois, l'AMA avait suivi ce dossier de près avec l'USADA afin que cette perspective se concrétise. À son avis, la transition – si elle devait avoir lieu – ne poserait pas problème. Seuls quatre autres pays utilisaient SIMON.

Le dernier point concernait la protection des renseignements personnels. Il invitait M. Niggli à répondre aux questions à cet égard.

M. NIGGLI dit que cette question – qui concernait surtout l'Europe – avait peu progressé. Il y avait eu des changements au sein de la Commission européenne. Le Parlement européen devait confirmer la nomination de deux nouveaux commissaires de la Commission. La question de la reconnaissance du Québec au sens du droit européen était toujours en suspens, et ce, depuis plus de six mois. L'AMA suivait ce dossier de près. Il présumait qu'une fois la Commission européenne en place, la question de la loi sur la protection des données serait abordée, puis éventuellement adoptée à l'échelle européenne. Des pourparlers se tenaient toujours entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe quant au libellé définitif. Il était encore trop tôt pour confirmer que la disposition en question serait amendée. L'AMA surveillerait l'évolution de l'affaire. Dès l'amorce des travaux à Bruxelles, il en informerait le Comité exécutif. Outre ces démarches, l'AMA avait poursuivi ses discussions avec la Suisse et le Canada. Le dossier progressait.

LE PRÉSIDENT souhaitait dire que la situation au Kenya le préoccupait beaucoup. Le Dr Stofile était au fait de la situation dans ce pays. Chaque année, des sportifs en athlétisme de ce pays se démarquaient à l'échelle mondiale. Les échanges entre l'AMA et le Kenya devenaient de plus en plus difficiles et problématiques. Le Dr Stofile pouvait-il éclairer les membres à ce sujet?

LE DR STOFILE dit qu'il avait rencontré le ministre des Sports de l'époque et les autorités kényanes lors des Jeux africains de la Jeunesse tenus à Gaborone en mai, tout juste après les réunions de l'AMA. À ce moment, l'AMA avait soulevé la question du rapport de la Commission d'enquête mandatée pour examiner les irrégularités et les problèmes de non-conformité liés à l'administration du sport dans ce pays. À l'époque, le ministre et le directeur général lui avaient promis de rendre le rapport disponible et de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. Or, depuis

ce temps, on avait élu un nouveau ministre. Ce dernier siégeait depuis deux semaines à peine et n'avait pu le rencontrer. À ce jour, l'AMA n'avait toujours pas reçu le rapport, ni constaté de mesures correctives de la part du Kenya.

Une réunion se tiendrait sous peu en Égypte afin de préparer la Conférence interministérielle prévue à Addis Abeba, du 27 octobre au 1er novembre. Il trouvait dommage que le ministre de la Côte d'Ivoire, qui coordonnait ce groupe, soit absent. Il avait sommé le ministre de veiller à ce que la situation du Kenya – de même que celle du Nigeria et du Ghana – reçoive l'attention urgente de la Commission de l'Union africaine pour le sport et des ministres africains du Sport. Il ne pouvait fournir de suivi à cet égard et aurait espéré que le ministre le fasse.

LE PRÉSIDENT dit que personne ne pouvait s'attendre à ce que ce problème se règle comme par enchantement. C'était impossible. L'AMA devait immédiatement contacter M. Lobogon et obtenir un compte rendu de la situation. En outre, l'AMA pouvait envisager d'écrire officiellement au ministre kényan en l'informant que le Comité exécutif de l'AMA aborderait à nouveau ce point à sa réunion de novembre, et en lui rappelant l'entrée en vigueur du Code, le 1er janvier 2015. L'AMA l'informerait également du processus rigoureux de supervision de la conformité qui serait en place à cette date et des conséquences auxquelles il s'exposait en cas de non-conformité. Même si l'AMA déclarait ce pays, son ONAD et ses processus non conformes, elle était persuadée que le Mouvement olympique protégerait les athlètes kényans. Le mécanisme était complexe. Néanmoins, l'AMA ne pouvait se croiser les bras sans réagir et espérer que les choses se règlent comme par magie. Le Kenya ne semblait pas disposé à collaborer. Les membres acceptaient-ils que l'AMA intervienne afin de faire progresser l'affaire?

LE DR STOFILÉ était satisfait de cette proposition. Comme les Jeux africains se tiendraient à Brazzaville en 2015, il était persuadé que le Kenya et l'Union africaine admettraient mal l'absence d'athlètes kényans à cet événement important. Or, l'AMA trouverait un moyen diplomate d'inciter la Commission africaine à faire quelques pressions sur les autorités kényanes afin de régler ce dossier.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils souhaitaient soulever d'autres points en lien avec le rapport du directeur général. Il invitait Mme Scott à s'adresser à l'assemblée.

MME SCOTT dit que les membres avaient devant eux le tout nouveau Guide de référence sur le Code mondial antidopage 2015 pour les sportifs. L'idée de ce guide avait germé lors d'une réunion des sportifs un peu plus d'un an auparavant. Tous les membres y avaient contribué. Le document avait fait l'objet de nombreuses révisions, discussions et corrections, et elle était très satisfaite du résultat final. Il serait très utile pour les sportifs, les entraîneurs, le personnel d'encadrement et tous les membres de la communauté sportive. Ravie de ce guide, elle croyait qu'il constituait un outil essentiel de communication et d'éducation pour tous les athlètes du monde. Elle s'était rendue aux Championnats du monde de l'Union internationale de triathlon tenus à Edmonton quelques semaines auparavant et avait assisté au briefing d'avant course U23. Au moment où les autorités avaient parlé d'antidopage, le directeur de la course avait dit aux jeunes athlètes de moins de 23 ans qu'ils pouvaient prendre connaissance des nouveaux changements au Code 2015 en visitant un site Web. On avait ensuite présenté pendant quelques secondes une diapositive affichant une adresse URL d'une cinquantaine de caractères. Elle s'était alors dit qu'aucun jeune ne visiterait ce site pour se renseigner sur le Code et que si le Guide avait été disponible à ce moment-là, elle l'aurait distribué aux jeunes athlètes afin de les informer. Cet outil était crucial. Il serait présenté pour la première fois le 26 septembre, à la réunion du Comité des sportifs lors des Jeux asiatiques d'Incheon.

LE PRÉSIDENT était ravi de cette nouvelle. Il entendait parler de ce guide depuis un certain temps. Le document serait aussi disponible en version électronique et tous pourraient y accéder facilement. Il félicitait Mme Scott pour ce guide et lui souhaitait beaucoup de succès à Incheon. Mme Scott ferait un compte rendu détaillé des activités de son Comité à la réunion de Paris en novembre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Données 2013 sur les contrôles antidopage**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe le Comité exécutif que le rapport de données avait été publié récemment. Ces données provenaient des laboratoires qui utilisaient tous ADAMS. Le rapport comptait 157 pages et répertoriait toutes les autorités de contrôle du monde impliquées dans le prélèvement d'échantillons. La direction de l'AMA examinait le document, plus particulièrement un point spécifique qui méritait d'être développé. Plusieurs autorités de contrôle n'étaient pas signataires du Code de l'AMA. Il s'agissait essentiellement de filiales de fédérations nationales ou de filiales d'autres instances prélevant des échantillons pour le compte d'une FI ou d'une FN. Ces filiales n'étaient pas signataires du Code. À la lumière de ces faits, certaines questions avaient été soulevées concernant la gestion des résultats. L'AMA devait donc se pencher attentivement sur la manière de traiter ces cas dans l'avenir. Ceci s'ajoutait au commentaire soulevé en mai par le Conseil de fondation au sujet des laboratoires non accrédités, point que la direction évaluerait certainement. Les membres qui le souhaitaient pouvaient consulter la version papier du rapport, dont il possédait quelques copies.

LE PRÉSIDENT dit que la publication de tels documents suscitait l'intérêt des médias. Ce rapport était très important.

MME FOURNEYRON remerciait dans un premier temps le président du CIO pour sa lettre de bienvenue, ainsi que M. De Kepper pour ses chaleureuses paroles. Elle était très honorée de se retrouver dans la salle de Coubertin à l'occasion de cette réunion. Elle tenait à souligner l'importance du rapport pour tous les intervenants de la lutte contre le dopage, pour la transparence de cette lutte et pour la supervision des activités de contrôle. Le document permettait aux OAD de comparer les travaux réalisés au sein des différents sports et instances. Ce rapport était non seulement très suivi par les médias, mais il constituait un outil crucial pour les ONAD, les laboratoires et tous les partenaires de la lutte contre le dopage. M. Howman avait parlé de l'importance d'une transparence absolue en matière de gestion des résultats. Elle avait souligné ce point à nombre de réunions et réitérait aujourd'hui l'importance d'une telle transparence.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remerciait Mme Fourneyron pour son commentaire. L'objectif de l'AMA était d'étendre ce rapport afin d'y inclure des informations sur la gestion des résultats. Mais l'exercice n'était possible que si on lui transmettait de telles informations, lesquelles provenaient essentiellement des laboratoires et non des OAD. L'AMA évaluait actuellement un outil qui lui permettrait de réaliser une telle activité. Elle commencerait à recueillir ces informations en 2015. Celles-ci ne figureraient pas dans le rapport de 2014, mais vraisemblablement dans celui de 2015.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les
Données 2013 sur les contrôles
antidopage.

- 3.2 Rapports d'organismes externes aux réunions du Comité exécutif ou du Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le président avait proposé cette initiative. On avait demandé à la direction de l'AMA de présenter une politique qui remplacerait l'approche informelle adoptée à ce jour. Différents groupes de partenaires, dont l'UNESCO, Interpol et d'autres instances comme la Ligue majeure de baseball, présentaient périodiquement leur rapport à l'AMA. On avait jugé que ce processus devait être davantage encadré et officialisé. Ainsi, l'AMA explorait l'option d'envoyer des invitations officielles à ces organismes afin qu'ils viennent présenter de manière formelle et publique leurs rapports au Conseil de fondation. Le document présenté aux membres expliquait cette démarche. Il les invitait à se prononcer à ce sujet.

LE DR ERDENER dit que le Mouvement olympique approuvait cette nouvelle politique, mais souhaitait y apporter quelques précisions. Il proposait que l'on maintienne l'approche antérieure permettant à des organisations externes d'assister aux réunions du Conseil de fondation, mais qu'une telle option soit décidée par le président de l'AMA. Chaque situation serait évaluée au cas par cas.

M. NIWA dit qu'il avait été nommé ministre d'État au Japon le 1er septembre dernier. Il assistait donc à sa première réunion du Comité exécutif. Il appuyait cette proposition avec certaines réserves. À son avis, certains points à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation ne devaient pas être discutés à l'extérieur de ces réunions. Afin d'assurer la confidentialité de ces discussions, l'AMA devait envisager la mise en place de procédures, notamment la signature d'une entente de confidentialité avec les participants ou l'exclusion de ces participants au moment de discussions sur des sujets délicats.

M. RICCI BITTI voulait faire écho aux propos de son collègue. Cette question était très délicate et comportait deux aspects : d'abord l'importance d'entendre la voix des tiers puis l'équilibre entre les deux parties. Il appréciait le fait que l'AMA puisse convier des invités d'intérêt à ses réunions. En revanche, il croyait que l'AMA devait faire preuve de prudence concernant une politique spéciale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il pouvait répondre à titre de membre de l'équipe de direction de l'AMA. L'objectif était de s'assurer que le Conseil de fondation reçoive des rapports d'organismes d'expérience et disposant d'excellents programmes antidopage. À ce titre, l'approche serait plus formelle. Elle permettrait à quiconque autour de cette table de recommander au président d'inviter une organisation à déposer son rapport. De tels intervenants ne participeraient pas aux débats de l'AMA, mais ne feraient que répondre aux questions des membres une fois leurs rapports présentés par la direction de l'AMA. Telle était l'orientation envisagée par la direction de l'AMA.

LE PRÉSIDENT rappelait aux membres que les réunions du Conseil de fondation étaient toujours publiques et ouvertes aux médias. Ces réunions étaient conduites en vertu d'un ensemble de règles qui différait de celles du Comité exécutif. Les rapports occasionnels d'organismes externes pouvaient fournir d'importantes informations à l'AMA. À ce titre, le rapport de la Ligue majeure de baseball constituait un exemple éloquent. Fidèle à son habitude, l'AMA faisait toujours preuve de discernement dans le choix des participants ou des présentateurs à ses réunions.

M. RICCI BITTI appuyait pleinement la proposition. Si le document contenait un point inapproprié qui l'avait agacé au sujet du contexte de SportAccord et de l'iNADO et que certaines informations n'étaient pas complètement justes, l'ensemble du document lui convenait.

DÉCISION

La proposition au sujet des rapports d'organismes externes aux réunions du Comité exécutif et/ou du Conseil de fondation est approuvée.

- **3.3 iNADO**

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA échangeait avec l'iNADO. Il invitait le directeur général à présenter ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'iNADO avait demandé à l'AMA d'étendre son financement afin qu'elle puisse poursuivre ses activités. Trois ans auparavant, l'ANADO – prédécesseur de l'iNADO – avait cessé ses activités en raison de graves problèmes financiers. Les ONAD avaient ensuite formé une nouvelle association : l'Institut pour les agences nationales antidopage ou l'iNADO. Celle-ci comptait plusieurs membres. L'AMA avait octroyé un financement annuel de 160 000 \$ pour une période de trois ans. Ce financement arrivait à échéance en juin 2015. L'iNADO avait donc demandé à l'AMA de poursuivre son financement. Initialement, les sommes accordées devaient permettre à l'organisme de démarrer ses activités avant de devenir autonome. L'iNADO n'avait pas atteint cet objectif au cours des trois dernières années et s'était tournée vers l'AMA pour obtenir son soutien. Il proposait donc d'étendre ce soutien de 18 mois sous certaines conditions indiquées dans le document. L'AMA avait déjà communiqué ces informations par écrit à l'iNADO. Si le Comité exécutif approuvait le document, l'AMA discuterait à nouveau de ces conditions avec l'iNADO. Une extension semblable de 18 mois, arrivant à échéance à la fin de 2015, avait été accordée à SportAccord. L'AMA offrait un traitement équitable aux deux organismes. Il demandait donc aux membres d'approuver la recommandation d'étendre le financement à l'iNADO.

LE DR ERDENER souhaitait se prononcer au nom du Mouvement olympique. Il approuvait cette extension de financement à l'iNADO pour une période définie et limitée, mais souhaitait en savoir plus sur les activités concrètes de l'iNADO et sur la manière dont elle disposerait de ces sommes.

MME FOURNEYRON approuvait cette dernière intervention. Elle était d'accord avec une extension de 18 mois. Les conditions devaient toutefois être stipulées très clairement dans une entente contractuelle, afin d'éviter les mêmes discussions dans 18 mois. Elle endossait l'idée d'offrir un traitement équitable aux deux organismes.

M. BOZA endossait les propos de M. Erdener et de Mme Fourneyron. Une discussion semblable ne devait pas se répéter dans un an. L'entente entre l'AMA et l'iNADO, stipulant qu'il s'agissait de l'ultime extension, devait être très explicite. L'iNADO devait acquérir un statut autonome d'ici 18 mois.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les commentaires des membres l'éclairaient à ce sujet. L'entente faisait état de telles conditions et l'AMA jugeait cette approche très responsable. L'AMA discuterait avec l'iNADO afin de s'assurer qu'elle comprenne parfaitement les conditions de l'entente. Les points soulevés par les membres figuraient également sur la liste des conditions. L'AMA avait suivi le même processus avec SportAccord, qui avait très bien saisi les conditions et dont le financement arrivait à échéance à la fin de 2015. Il appréciait l'appui des membres.

LE PRÉSIDENT dit que l'INADO avait communiqué par écrit avec l'AMA et avait demandé des précisions sur les conditions s'appliquant à l'extension de financement. Tous souhaitent que l'INADO devienne autonome le plus tôt possible, mais dans l'intervalle, l'AMA renouvellerait son soutien en s'assurant que l'INADO comprenne bien que cette extension n'était pas permanente.

DÉCISION

La proposition d'étendre le financement à l'INADO pour une période définie et limitée est approuvée.

- **3.4 Présidence du comité permanent – Santé, médecine et recherche**

LE PRÉSIDENT informe les membres que les partenaires de l'AMA avaient présenté deux nominations. La question avait suscité nombre de discussions au cours des dernières semaines. Ses propos seraient très transparents. Le processus avait été difficile, mais l'AMA faisait tout en son pouvoir pour s'améliorer et éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Les discussions tenues en matinée avant la réunion lui indiquaient que la résolution suivante avait été prise : le Mouvement sportif avait appuyé la candidature de Mme Fourneyron. À ce titre, il remerciait le Dr Erdener d'avoir su traiter cette situation avec un tact remarquable. En second lieu, il tenait à souligner que le mandat de Mme Fourneyron s'appliquait pour une période de deux ans seulement. Par la suite, l'AMA tenterait de reconduire les mandats de tous les présidents des comités jusqu'à la fin de 2016, veillant ainsi à ce que les sièges des quatre présidents soient à repourvoir en même temps. À ce moment-là, l'AMA pourrait revoir sa façon de faire et trouver les candidats appropriés pour présider ses quatre comités permanents. Ce faisant, l'AMA pourrait continuer de respecter le principe voulant que deux présidents de comités soient des représentants du Mouvement sportif et que les deux autres soient des représentants des autorités publiques. Si les membres étaient d'accord, l'AMA adopterait cette approche et ajouterait l'avenant suivant : que le procès-verbal de la réunion comporte une déclaration stipulant que le Comité exécutif reconnaissait que le Mouvement olympique pouvait nommer – au moment de la réévaluation des postes de présidences, en 2016 – un de ses candidats au poste de président du Comité Santé médecine et recherche. Ce mandat débiterait le 1er janvier 2017. Pour l'heure, le Comité exécutif pouvait donc nommer Mme Fourneyron au poste de présidente du Comité Santé, médecine et recherche pour une période de deux ans. Il invitait les membres à se prononcer à ce sujet.

LE DR STOFILÉ n'avait pas l'intention de revenir sur l'historique de l'AMA, mais était satisfait de voir les partenaires collaborer dans un objectif commun et défendre les mêmes intérêts sans se laisser distraire ou diviser par des considérations secondaires. La veille et la matinée même, les autorités publiques avaient abordé cette question voulant que ce mandat précis se limite à deux ans afin de permettre la coordination des nominations des quatre comités permanents à la fin de 2016. Tous les représentants avaient accepté cette proposition en guise de solution. Personne cependant ne s'était prononcé sur l'avenir, évitant ainsi d'ajouter à la confusion. Lorsqu'il avait été mentionné que le CIO pourrait nommer un candidat en 2016, il n'avait pas voulu compliquer les choses. Le processus habituel exigeait la nomination d'un successeur, chose qui avait été faite.

M. BOZA dit que les membres se trouvaient dans la salle portant le nom du fondateur du Mouvement olympique, à savoir Pierre de Coubertin. En 1804, cet homme avait eu un grand rêve. Lui-même était impliqué dans le Mouvement olympique depuis 1980. La première chose qu'il avait apprise était que les règles étaient les mêmes pour tout le monde. Sur le terrain, tous les joueurs devaient respecter leurs pairs et jouer franc jeu. Ces règles avaient été édictées. À la réunion

des autorités publiques, il avait été informé de la proposition du Mouvement sportif. Les Amériques (ou le CADE) comprenaient que les règles prévoyaient des délais. Les règles devaient être respectées par tous et pour le bien de tous. Le franc jeu et le sport propre étaient importants. L'AMA devait respecter les règles déjà écrites.

M. RICCI BITTI voulait des précisions.

LE PRÉSIDENT souligne que l'AMA n'adopterait aucune mesure contraire aux règles. Le Mouvement sportif avait discuté en long et en large de ce point en matinée. Le processus des autorités publiques était différent et il le comprenait. L'AMA souhaitait que le Comité exécutif accepte la proposition et passe à l'étape suivante. Il rassurait les membres au sujet du respect des règles par l'AMA.

M. BOZA ne prétendait pas que l'AMA essayait de contrevenir aux règles. Peut-être s'était-il mal exprimé. L'ordre du jour prévoyait l'élection du président du Comité Santé, médecine et recherche et non un changement à la durée du mandat. Il n'avait jamais voulu insinuer que l'AMA enfreignait ou voulait enfreindre les règles. Toutefois, il était préoccupé par le changement de durée du mandat. Il s'excusait pour ce malentendu.

LE PRÉSIDENT dit que la mesure proposée permettrait à l'AMA d'être plus efficace. Les membres approuvaient-ils la proposition? Dans ce cas, il nommait officiellement Mme Fourneyron présidente du Comité Santé, médecine et recherche pour un mandat de deux ans. Il réitérait ses remerciements au Mouvement sportif et au Dr Erdener pour son tact.

M. RICCI BITTI félicitait Mme Fourneyron et lui souhaitait beaucoup de succès au sein du comité.

MME FOURNEYRON remercie les membres pour la confiance qu'ils lui témoignaient. Au bout du compte, l'essentiel était que les partenaires de l'AMA – les pouvoirs publics et le Mouvement sportif – maintiennent une collaboration respectueuse et fructueuse. Il remerciait le Dr Erdener, ainsi que tous les autres membres, pour leurs efforts. Elle remplirait ses fonctions avec humilité et détermination. Elle était membre du Comité exécutif depuis deux ans. Au terme de son mandat en 2016, elle respecterait pleinement les règles applicables aux quatre comités.

DÉCISION

La proposition de nommer Mme Fourneyron au poste de présidente du Comité Santé, médecine et recherche pour un mandat de deux ans est approuvée.

4. Finance

- 4.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI dit que son rapport serait bref. Il tenait à souligner quelques points d'intérêt. La réunion du Comité Finance et Administration avait eu lieu en juillet, à Londres. Le président, le directeur général et M. Niggli y avaient pris part. Il remerciait Mme Pisani pour sa contribution et son professionnalisme. Son premier point concernait l'approbation du document de contrôle interne des auditeurs. À nouveau cette année, aucune irrégularité n'avait été signalée dans ce rapport somme toute très positif. Le Comité avait discuté des contributions, du budget 2014 révisé et surtout du budget 2015 et du fonds de réserve. Le directeur financier du CIO avait

fait une présentation intéressante aux membres du Comité. Enfin, le Comité Finance et Administration avait examiné quatre options de budget pour n'en retenir qu'une qu'il jugeait satisfaisante.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

- **4.2 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. RICCI BITTI informe les membres que l'AMA avait récolté 94,38% de ses contributions à ce jour. Ces chiffres étaient inférieurs à ceux de l'année précédente à pareille date (96,5%). Il signalait que certains pays n'avaient toujours pas versé leur contribution à l'AMA. Le dossier des membres contenait une copie papier de ces données.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

- **4.3 Financement additionnel**

- **4.3.1 Fonds de recherche antidopage – contributions équivalentes des gouvernements**

M. RICCI BITTI fournit les données à jour. La correspondance du CIO faisait état d'une somme de 10 millions de dollars et de différents critères. Il remerciait la Turquie, qui s'était engagée à verser 250 000 \$ au fonds de recherche antidopage. D'autres pays avaient exprimé leur intention de contribuer à ce fonds, notamment l'Arabie saoudite, la Chine, le Japon et les États-Unis. Il demandait au président et au directeur général d'informer les membres à ce sujet.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA coordonnait ce dossier avec le CIO.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'AMA avait reçu 250 000 \$ de la Turquie et 100 000 \$ de l'Arabie saoudite. Ce pays comptait faire une contribution totale de 500 000 \$, sur quatre. La Chine s'était engagée à verser un million de dollars, montant attendu dans les prochaines semaines. Les États-Unis s'étaient engagés à verser six millions de dollars sur trois ans alors que la Corée s'était engagée à verser un million de dollars sur cinq ans. L'investissement du Japon se chiffrait à un million de dollars. Tels étaient les montants reçus à ce jour. Le Koweït lui avait fait part de son intention de contribuer au fonds. Il ignorait toutefois le montant envisagé. D'autres pays comme la Côte d'Ivoire et le Pérou s'étaient aussi engagés à verser de plus petites sommes dans les mois à venir.

LE PRÉSIDENT dit à la blague qu'il aborderait cette question avec le ministre britannique des Sports. Il se donnait le droit de le faire, puisqu'il se considérait lui-même comme Britannique.

M. RICCI BITTI se réjouissait de ces nouvelles. Il proposait que le directeur général se penche attentivement sur le mécanisme d'équivalence des contributions, afin d'éviter les malentendus. Il était important d'examiner la procédure afin de bien gérer les sommes versées de part et d'autre.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le financement additionnel et le fonds équivalent des gouvernements.

- **4.3.2 Tokyo 2020**

LE PRÉSIDENT annonce une brève présentation digne d'intérêt. Il explique que le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Londres avait mis sur pied le projet *International Inspiration* dans le cadre duquel des fonds avaient été amassés pour développer des initiatives sportives destinées aux jeunes dans différentes régions du monde. Il existait nombre de programmes semblables à l'heure actuelle, mais le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Londres tenait à s'impliquer à ce chapitre. Le projet avait connu un vif succès et avait permis d'amasser d'importantes sommes, judicieusement investies. Non moins de 12 millions de jeunes de 20 pays avaient bénéficié de ce projet.

Le président du Conseil du sport du Japon, M. Kono, avait informé l'AMA de la mise sur pied d'un projet semblable au Japon. Le programme japonais *Sport for Tomorrow* aborderait notamment l'antidopage. L'AMA avait donc invité M. Kono à parler de cette initiative aux membres du Comité exécutif. Il croyait que ce projet bénéficierait à toute la communauté antidopage, ainsi qu'au Japon et à l'AMA.

M. KONO remercie le Comité exécutif de lui donner l'occasion de présenter le projet en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. En tant que vice-président du Comité Tokyo 2020, il tenait à remercier Messieurs Reddie et Howman ainsi que tous les membres du Comité exécutif. Il dit que le Comité Tokyo 2020 en était aux premiers stades de développement et de planification et que le projet *Sport for Tomorrow* prévoyait, entre autres, un volet sur l'antidopage. Il voulait le présenter brièvement aux membres.

Le premier ministre du Japon, Shinzo Abe, avait présenté ce projet à Buenos Aires, où la candidature de Tokyo avait été retenue pour l'organisation des Jeux olympiques de 2020. *Sport for Tomorrow* visait principalement à bâtir l'avenir en y intégrant les valeurs fondamentales du sport, et par conséquent à développer un héritage éthique et à créer un impact positif sur la société au moyen des valeurs du sport. *Sport for Tomorrow* visait aussi à renforcer l'intégrité du sport et le rôle éducatif du sport dans la société, tout en formant les leaders de demain. L'objectif, d'ici 2020, était de toucher 10 millions d'individus dans une centaine de pays. Le projet comportait trois piliers de base. Au centre, celui de la puissance du sport, à droite, celui de l'Académie internationale du sport, et à gauche, celui du franc jeu et de l'antidopage.

Il ajoute que le projet *Sport for Tomorrow* avait été développé conformément à celui des Jeux de Londres (*International Inspiration*), mais qu'il était aussi inspiré du projet des Jeux de Tokyo de 1964 (*JAICA*). Depuis 1964, le Japon avait déployé des experts du sport dans plus de 80 pays et fourni de l'équipement sportif à plus de 90 pays. À l'instar du programme londonien de 2012, celui du Japon visait à donner un plus grand accès au sport et à l'éducation physique. Ce volet serait pris en charge par le Conseil du sport du Japon. En outre, l'Académie internationale du sport permettrait aux jeunes et aux sportifs du monde entier de suivre un programme de master en études sportives. L'université impliquée dans le projet avait déjà signé une entente de principe avec l'Académie internationale des Sciences et Techniques du Sport (*AISTS*), basée à Lausanne. L'université dirigeait un centre officiel d'études olympiques approuvé par le CIO. La veille, M. Niwa avait visité l'*AISTS* afin d'assurer une collaboration efficace. Une classe pilote serait ouverte à la fin du mois.

Le pilier du franc jeu (*Global Play True 2020*) serait développé en fonction de

l'expérience du Japon en matière de soutien au développement des capacités de différents pays asiatiques comme Singapour, le Myanmar et la Malaisie. À titre d'exemple, JADA avait aidé Singapour à développer son ONAD à l'époque des premiers Jeux olympiques de la Jeunesse, et avait aussi aidé le Myanmar avant, pendant et après les Jeux d'Asie du Sud-Est en 2013. Par ces collaborations, le Japon avait renforcé son engagement en matière de renforcement des capacités et des réseaux antidopage.

Conjointement avec l'AMA, le Japon visait à renforcer le mouvement antidopage et l'intégrité du sport. Le Japon comptait collaborer étroitement avec le bureau régional asiatique de l'AMA afin d'identifier les secteurs stratégiques, notamment le développement des ORAD et des ONAD de la région. Après 2020, le Japon planifiait d'investir six cents millions de yens japonais, soit six millions de dollars US, dans le pilier antidopage du programme *Sport for Tomorrow*. Cette somme s'ajouterait à la contribution annuelle actuelle de 1,5 million de dollars US au budget de l'AMA et à la contribution annuelle volontaire de 200 000 \$.

Le projet comptait cinq secteurs d'intérêt, mais il était trop tôt dans le processus pour les présenter en détail. Le Japon collaborerait avec l'AMA afin d'établir un plan détaillé. Le cinquième secteur touchait le renforcement de la communauté antidopage au moyen de conférences ou de symposiums. À ce titre, le Japon organiserait une conférence internationale en partenariat avec l'industrie pharmaceutique et les autorités antidopage. L'événement se tiendrait en janvier 2015. Le Japon espérait y accueillir le président de l'AMA ainsi que des représentants du CIO, de l'UNESCO, de l'OMD, d'Interpol et de la FIIM. Il espérait que les répercussions du pilier antidopage *Global Play True* du programme *Sport for Tomorrow* se fassent sentir au-delà des Jeux de 2020.

La planification des Jeux de Tokyo n'était qu'à ses balbutiements. Il se réjouissait de collaborer avec l'AMA, le CIO, le CIP et ses collègues des ONAD et des FI afin de protéger l'intégrité du sport propre. Il invitait les membres à lui faire part de toute suggestion pertinente et les remerciait pour leur soutien.

LE PRÉSIDENT demandait de revoir une diapo qui présentait les cinq secteurs du projet. On pouvait notamment voir le renforcement des capacités des ONAD et des ORAD, le développement de projets d'éducation fondée sur les valeurs et ciblant les jeunes, la formation de professionnels en antidopage, la recherche en sciences sociales et enfin le renforcement de la communauté antidopage. L'engagement du Japon se chiffrait à plus de six millions de dollars US, une contribution énorme selon lui. Il remerciait M. Kono pour sa présentation. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires. Il félicitait et remerciait M. Kono pour les contributions additionnelles du Japon, pays hôte de futurs Jeux olympiques. Que la communauté antidopage fasse partie intégrante de ce projet d'envergure le réjouissait. L'AMA suivrait ce projet de près et ferait le nécessaire pour appuyer le Japon. Il serait ravi de retrouver M. Kono en début d'année à la conférence internationale conjointe avec l'industrie pharmaceutique. Enfin, il remerciait le ministre au nom du Comité exécutif de l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur
Tokyo 2020.

- **4.4 Comptes trimestriels 2014**

M. RICCI BITTI dit que les comptes trimestriels indiquaient des profits de dix millions de dollars. Il invitait cependant les membres à ne pas se réjouir trop vite. Ces profits n'étaient pas représentatifs de l'ensemble de l'année. En juin, l'AMA n'avait engagé que 50% de ses dépenses et devait poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'exercice financier. Certains facteurs variaient d'une année à l'autre, notamment le financement additionnel, les contributions volontaires et divers postes de dépense. Il fallait aussi tenir compte des dépenses engagées pour les Jeux olympiques de Sotchi, les réunions de mai du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, les frais de déplacement plus élevés que prévus, l'audit sur les communications commandé par le président et ainsi de suite. La bonne nouvelle était que le Symposium pour les OAD, activité cruciale de l'AMA, était déjà couvert. L'AMA songeait à prolonger le symposium qui se voulait une occasion inestimable pour les partenaires d'échanger. L'AMA avait donc produit son budget révisé en conséquence.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels
2014.

- **4.5 Budget 2014 révisé**

M. RICCI BITTI dit que le budget révisé comportait quelques variations, mais ne divergeait pas complètement du budget antérieur. En somme, les revenus additionnels avaient été alloués aux investissements en capital. La réserve de fonds non attribués totalisait 128 000 dollars. Les nouvelles n'étaient pas catastrophiques, mais il n'en demeurait pas moins que l'AMA avait besoin de toutes les sommes à sa disposition à ce stade-ci de l'année.

DÉCISION

Il est pris note du budget 2014 révisé.

- **4.6 Projet de budget 2015**

M. RICCI BITTI déclare que les recommandations du Comité Finance et Administration étaient on ne peut plus claires. Le problème d'argent était manifeste. L'AMA devait réaliser deux activités clés incontournables : la mise en œuvre du Code et le nouveau système ADAMS. La première exigerait plus de ressources et de personnel alors que la deuxième coûterait quelque 3,4 millions de dollars répartis sur deux ans. Il fallait donc prévoir 1,661 million de dollars au budget de 2015 pour cet important projet. Ces deux activités prioritaires nécessitaient énormément d'argent. En outre, l'AMA évitait de puiser dans son fonds de réserve, mesure qu'elle jugeait prudente. Considérant ces deux projets d'envergure qui totalisaient près de quatre millions de dollars, seule une hausse de 3% au budget permettrait à l'AMA de tirer son épingle du jeu. Sans cette hausse, l'AMA devrait puiser encore plus dans sa réserve et réduire les dépenses de deux de ses postes importants : la recherche et les litiges. M. Niggli parlerait d'ailleurs de ce point un peu plus tard.

En somme, les recommandations du Comité Finance et Administration se déclinaient de la façon suivante : l'AMA devait poursuivre ses deux projets prioritaires incontournables mise en œuvre du Code et le développement d'ADAMS – éviter de puiser dans sa réserve et espérer une hausse de 3% de son budget. Il demandait au Comité exécutif d'évaluer ces recommandations.

LE PRÉSIDENT remarquait l'étendue du rapport, qui couvrait également le plan stratégique révisé. Chacune des dépenses était indiquée dans le moindre détail. Tout compte fait, l'AMA devait prioriser ses dépenses. Pour l'heure, la mise en œuvre du Code et le développement d'ADAMS étaient hautement prioritaires. Pour ce qui était du reste, l'AMA devait laisser certaines activités de côté, faute de budgets suffisants.

LE DR ERDENER souhaitait faire deux commentaires. Dans un premier temps, il dit qu'il appuyait pleinement la hausse de 3% au budget de l'AMA. En conséquence, l'entente temporaire sur le paiement par les membres de leurs frais de déplacement ne s'étendrait pas au-delà de cette année. Il parle ensuite du fonds mis sur pied par le CIO et de certaines conditions s'y rattachant.

M. MOSES souhaitait poser quelques questions au sujet d'ADAMS. Les États-Unis et de nombreux autres pays utilisaient des systèmes autres qu'ADAMS, notamment SIMON. Il savait que le directeur général et l'USADA avaient discuté de SIMON et du transfert d'informations entre ADAMS et SIMON. L'AMA investissait des sommes colossales dans le développement d'ADAMS. Or, ceux qui utilisaient SIMON étaient préoccupés par l'intégration de SIMON dans ADAMS. L'AMA devait tenir compte de la réalité et du point de vue de ceux qui n'utilisaient pas ADAMS et se pencher sur le fonctionnement des deux systèmes. Il comprenait que le programme du Passeport biologique de l'Athlète n'était efficace que si le plus de données possible étaient entrées dans un système global. Si les deux systèmes (ADAMS et SIMON) n'échangeaient pas entre eux, l'AMA perdait des données. À son avis, il fallait améliorer le programme du Passeport biologique de l'Athlète et optimiser le processus des contrôles dans son ensemble. Ainsi, avant de lancer un appel d'offres, ne serait-il pas souhaitable de discuter avec les utilisateurs finaux de systèmes autres qu'ADAMS afin d'évaluer différents aspects?

M. RICCI BITTI réitérait ses propos de la matinée. ADAMS causait des problèmes financiers et politiques à l'AMA. Un système valait mieux que deux. Autre solution : si on possédait deux systèmes, ceux-ci devaient interagir entre eux. Pour ce qui était de l'aspect financier, il souligne que l'interaction entre deux systèmes nécessitait le développement d'une interface ou d'une technologie rendant possible une telle interaction. Cela posait problème. Il faudrait investir 1,66 million de dollars annuellement au cours des deux prochaines années, soit 3,4 millions, pour permettre aux experts des TI de mettre à niveau le système de l'AMA et de rendre possible son interaction avec d'autres systèmes. Or, avant d'investir une telle somme, une décision politique était requise. Selon lui, le Mouvement sportif devait indiquer – et non imposer – le système préconisé, dans ce cas-ci ADAMS.

LE PRÉSIDENT prend note du commentaire clairement exprimé par M. Ricci Bitti au nom du Mouvement sportif et dans une optique des finances.

MME FOURNEYRON souhaitait parler du fonds de recherche et souligner l'engagement du président de l'AMA, qui avait déployé d'importants efforts pour s'assurer que le CIO verse des sommes équivalentes et pour informer la communauté durant l'été. Les communications au sujet des diverses initiatives, notamment des courriels et des communiqués, avaient été efficaces. Elle remerciait le président et la direction de l'Agence pour ce partage d'informations. Concernant le projet de budget révisé pour 2015, elle demandait à M. Ricci Bitti pourquoi les sommes liées à l'accréditation et à la ré-accréditation des laboratoires avaient pratiquement doublé par rapport à 2014.

M. RICCI BITTI répond qu'un nouveau laboratoire avait été accrédité. Cette accréditation du laboratoire en Égypte n'avait pas été budgétée, ce qui expliquait ces données.

En réponse aux autres questions et interventions, il dit que l'entente sur le paiement par les membres de leurs frais de déplacement n'était pas permanente,

mais prendrait fin au moment où l'AMA le déciderait. Une fois la décision rendue par le Comité exécutif, la mesure s'appliquerait.

LE PRÉSIDENT note que la question du fonds du CIO était abordée dans diverses correspondances entre le CIO, M. Howman et M. De Kepper. Le CIO avait indiqué qu'il souhaitait que les fonds (sommes d'argent) soient versés à l'AMA au plus tard le 31 mars 2016. L'AMA avait reçu des offres de divers gouvernements, lui offrant des sommes provenant de budgets au-delà de 2016. C'était le seul point de discussion.

M. RICCI BITTI faisait référence à l'année 2015 et à une partie de l'année 2016.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA avait informé les gouvernements avant de se prononcer officiellement sur cette date butoir. Certains avaient promis de faire des versements à l'AMA sur une période de cinq ans ou plus. Si une telle chose n'était plus possible, l'AMA devrait s'adresser à ces gouvernements pour en discuter avec eux. Somme toute, l'AMA devait régler cette situation factuelle.

M. RICCI BITTI dit qu'autrement, ces sommes devraient être déposées en banque et ne pourraient être utilisées pendant de nombreuses années. Là était le véritable problème.

LE PRÉSIDENT ne voyait pas vraiment de problème à déposer ces sommes sachant qu'elles serviraient éventuellement. M. Howman avait envoyé les correspondances requises. L'AMA suivrait cette situation de près. Il était ravi de la réponse des gouvernements dans ce dossier. Rappelant la présence de M. Niwa à sa première réunion, il reconnaissait publiquement – comme il l'avait fait à Nanjing – l'engagement à hauteur d'un million de dollars des autorités chinoises. Cette somme gonflerait le fonds destiné à la recherche. Il espérait que cela compenserait la réduction temporaire de financement à la recherche, un secteur prioritaire, comme l'avait souligné M. Ricci Bitti.

M. NIWA dit que le Japon négociait actuellement avec le ministère des Finances afin de rendre possible une contribution à ce fonds. Les sommes étaient attribuées par le ministère des Finances, mais le Japon souhaitait rendre la contribution conditionnelle au détachement d'un agent japonais dans les bureaux principaux de l'AMA. Il savait que d'autres pays asiatiques avaient exigé des conditions semblables. Il tenait à préciser ce point.

LE PRÉSIDENT dit qu'il comprenait parfaitement ce point et laissait à la direction de l'AMA le soin d'en considérer les différents aspects. Cela ne posait pas de difficulté majeure.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il ferait le nécessaire pour collaborer à ce chapitre. La Corée avait fait une demande semblable de détachement. L'AMA discuterait avec le Japon et la Corée pour examiner les aspects logistiques.

M. RICCI BITTI note que le projet de budget (article 4.6 – annexe 2) présentait, entre autres, les quatre décisions importantes, à savoir une réduction significative au chapitre de la science et de la recherche, une réduction significative au chapitre des coûts de litige, un recours au fonds de réserve limité à 500 000 \$ et une hausse des contributions de l'ordre de 3%. Il présentait ce projet de budget à l'approbation du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT dit que le projet de budget serait présenté au Conseil de fondation aux fins d'approbation.

Il était très au fait des restrictions budgétaires imposées à l'organisation, une situation à laquelle il réfléchissait sérieusement. Il songeait à d'autres moyens de financement. Il tenait à dire aux membres qu'il connaissait les enjeux importants et

que ceux-ci étaient pris en compte.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'AMA avait discuté avec l'USADA au sujet de SIMON et ADAMS. L'appel d'offres pour le nouveau système ADAMS prenait en compte cet aspect. L'AMA veillerait à ce que les systèmes actuels soient compatibles. L'USADA avait fait savoir à l'AMA qu'elle utiliserait ADAMS désormais et qu'elle encouragerait ceux à qui elle avait vendu SIMON à en faire de même. L'AMA et l'USADA collaboraient en ce sens. Cette nouvelle dissiperait certainement les inquiétudes de M. Moses.

DÉCISION

Le projet de budget 2015 sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation en novembre à Paris.

5. Code mondial antidopage

- 5.1 Mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2015 – révision des règles

LE PRÉSIDENT note que ce point constituait l'une des deux priorités soulignées par M. Ricci Bitti et envisagées par le Comité exécutif d'un point de vue financier.

M. NIGGLI indique que le premier point du document était essentiellement une mise en contexte. Comme discuté lors de la dernière réunion, la première étape de tout programme sur la conformité était la mise en œuvre des règles. L'objectif était de s'assurer que toutes les OAD mettent en œuvre les nouvelles règles à temps pour le 1er janvier 2015 pour ensuite s'attaquer à la mise en œuvre de programmes antidopage efficaces. La direction appuyait tous les partenaires dans la mise en œuvre de règles conformes. L'AMA avait fourni des règles modèles, des outils en ligne et des conseils afin que le processus soit des plus réussis pour tous.

Le troisième point du document présentait les progrès au chapitre de la mise en œuvre des nouvelles règles. Par exemple, 55 ONAD ou CNO agissant à titre d'ONAD avaient rédigé leurs règles, sept FI de sports olympiques avaient rédigé des règles, trois FI avaient soumis leurs règles à la révision de l'AMA, et ainsi de suite. Les travaux progressaient et l'AMA communiquait quotidiennement avec tous les partenaires afin de les inciter à respecter la date butoir du 1er janvier.

MME FOURNEYRON appuyait tout le processus et rassurait l'AMA que tous les états européens faisaient le nécessaire pour mettre en place des règles conformes à temps pour le 1er janvier 2015. Il se pouvait que quelques pays accusent un certain retard pour des questions de législation, mais toutes les mesures étaient en branle pour assurer la réussite du processus. Elle félicitait et remerciait l'AMA pour son appui, son apport et ses visites visant à aiguiller les diverses ONAD dans ce processus de conformité avec le Code révisé. En guise d'exemple, elle cite les Pays-Bas qui avaient grandement bénéficié de cet appui essentiel. Pour certains pays, ces délais représentaient un défi de taille. Une décision avait été prise de publier la liste des pays non conformes. Elle savait que la direction de l'AMA était soumise à d'énormes pressions. Elle félicitait à nouveau l'AMA pour son travail remarquable, malgré les contraintes financières.

LE PRÉSIDENT faisait écho au commentaire de Mme Fourneyron. Il avait assisté à la réunion des ministres européens du Sport le jeudi précédent. Au nom du Conseil de l'Europe, M. Andy Parkinson avait soulevé ce point auprès des ministres. Les Pays-Bas l'avaient accueillie favorablement. À son avis, tout le monde comprenait les enjeux et souhaitait réussir leurs démarches. Toutefois, le processus ne serait pas aussi facile

pour l'ensemble des 47 pays. Il remerciait Mme Fourneyron pour ses paroles obligeantes à l'égard de l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note de la mise en œuvre du
Code mondial antidopage et des
Standards internationaux 2015.

- 5.2 Référence au Code 2015 – ADAMS et autres systèmes approuvés par l'AMA

M. NIGGLI dit que ce point abordait les systèmes autres qu'ADAMS et la disposition du Code sur la reconnaissance de ces systèmes. Il se pouvait que cela soit temporaire et ne vise que la période avant le lancement du nouveau système ADAMS. L'AMA devrait composer avec cette situation pendant un certain temps, mais elle espérait que tous utiliseraient un système unique après ce lancement. Un processus devait être mis en place afin de comprendre les problèmes et de composer avec ceux-ci au fur et à mesure. L'AMA devait aussi régler quelques formalités concernant les délais, entre autres. Le document fournissait des informations à ce sujet et d'autres s'ajouteraient éventuellement. D'importantes discussions se tiendraient avec l'équipe des TI lorsque la situation l'exigerait. Il tenait à préciser certains principes. D'abord, le fait d'avoir un système incompatible et incapable d'interagir avec ADAMS n'avait aucun sens. En outre, la protection des données et des sportifs était hautement prioritaire. À ce titre, l'AMA n'irait jamais jusqu'à reconnaître un système n'offrant pas la même garantie de sécurité ou de protection qu'ADAMS. L'objectif de l'antidopage était l'harmonisation, et le rôle de l'AMA était de s'assurer qu'elle pouvait superviser toutes les étapes. L'AMA devait donc avoir accès au système pour jouer ce rôle de supervision. Enfin, autre aspect important, le système devait garantir une traçabilité des activités dans le système. Ainsi, l'AMA devait être en mesure de savoir qui était intervenu dans le système et pourquoi. Il y avait eu de nombreux cas juridiques soulevant des questions sur des sportifs qui avaient tenté sans succès d'entrer des informations sur leur localisation. Ces questions étaient très importantes et ces problèmes technologiques pouvaient affecter les sportifs. L'AMA devait donc être au fait de tout ce qui se passait; seul ADAMS lui permettait une telle chose. Il croyait que tout système reconnu comme compatible devait offrir cette sécurité et cette protection aux sportifs. Les services des TI veilleraient à ce que cela soit possible, et ce, jusqu'à ce que l'AMA lance son nouveau système. Il espérait qu'au terme des discussions avec l'USADA, tout serait en place à temps pour le lancement du système. Il demandait au Comité exécutif de donner son approbation de principe. L'AMA traiterait les demandes au fur et à mesure, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT savait, par expérience, que les décisions concernant les systèmes des TI étaient fort complexes. Il comprenait que M. Niggli et la direction de l'AMA souhaitaient que le Comité donne son approbation de principe.

M. GODKIN dit que ses mandants avaient soulevé quelques points préoccupants au sujet des échéanciers. Ceux-ci croyaient que les principes pouvaient toujours être discutés, mais, que d'autres aspects étaient plus complexes. Ceux qui avaient adopté en toute bonne foi un système autre qu'ADAMS et qui envisageaient une autre interface s'inquiétaient de certaines restrictions et souhaitaient plus de consultations au sujet de l'implantation.

M. RICCI BITTI reprenait les propos de M. Niggli en disant que la question était plus politique qu'elle ne le semblait. L'AMA devait établir des priorités. Choisirait-on ADAMS ou un multisystème autre qu'ADAMS? Selon lui, cette dernière option n'était pas envisageable. Il fallait prioriser ADAMS, sauf tout respect qu'il devait aux gens ayant adopté d'autres systèmes. En outre, il fallait prendre en compte les coûts.

Comme il avait lui-même œuvré dans le milieu des technologies dans le passé, il savait ce que ces coûts pouvaient représenter. Dans ce cas-ci, on devait réaliser l'interfaçage (ou la liaison permettant l'échange entre deux systèmes). À son avis, l'AMA ne devait pas prendre en charge à elle seule les coûts de cette opération impliquant d'autres systèmes.

LE PRÉSIDENT note les commentaires clairs de M. Ricci Bitti : que l'organisation fasse part de sa priorité d'utiliser ADAMS et que son accès soit possible grâce à la contribution des autres systèmes.

M. NIGGLI dit que des consultations au sujet du design du nouveau système se tiendraient sous peu. Les exigences requises durant la période transitoire étaient somme toute assez claires. L'AMA discuterait avec les parties souhaitant faire reconnaître un autre système et évaluerait les moyens pour y arriver. Qui plus est, la reconnaissance temporaire d'un système ne devait engendrer aucun coût pour l'AMA. Si une partie souhaitait rendre son système compatible avec ADAMS, elle devait assumer les coûts d'interfaçage. Cependant, l'AMA tentait de pallier cette situation en développant un nouveau système, et cela changeait la donne.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'approuver les principes présentés.

DÉCISION

Les critères pour un système d'informations autre qu'ADAMS sont approuvés.

- **5.3 Plan 2015 sur la conformité**

M. NIGGLI dit que ce point était le plus important des trois présentés sous cette section. Le document donnait un aperçu de ce que l'AMA envisageait de mettre en place dans les mois à venir sur le plan de la conformité et du soutien aux partenaires à ce chapitre. Le Plan reflétait les données indiquées au budget qu'on venait de présenter aux membres.

Le document fournissait un portrait d'ensemble du Plan. Une fois que les grandes lignes seraient approuvées par le Comité exécutif, la direction de l'AMA présenterait une proposition plus détaillée. Pour l'heure, le Plan proposait cinq principales étapes. La première étape incontournable était de continuer de travailler avec les partenaires afin qu'ils mettent en œuvre leurs règles le 1er janvier 2015. En deuxième lieu, l'AMA formerait un comité de révision indépendant en matière de conformité. Ce point avait déjà été abordé lors de la dernière réunion du Comité exécutif. Ce groupe externe, apolitique, composé d'experts en conformité superviserait le Plan sur la conformité et fournirait des recommandations d'experts sur les questions de conformité. L'AMA cherchait de cinq à sept experts qui se réuniraient trimestriellement, soit quatre fois dans l'année. Les questions de conformité feraient l'objet d'un point de vue indépendant, à mesure qu'elles seraient soulevées. La troisième étape se déroulerait essentiellement à l'interne. Un groupe au sein de l'AMA serait chargé de communiquer d'une seule voix toute question de conformité aux partenaires. Différents départements à l'AMA aideraient les partenaires à mettre en place un programme efficace, ils échangeraient avec eux sur des questions de conformité et ainsi de suite. Ce groupe à l'interne se réunirait régulièrement afin d'évaluer les questions de conformité mises de l'avant et communiquerait, d'une seule voix, avec les partenaires à ce titre. L'AMA leur transmettrait donc une seule communication concernant toutes les questions potentielles sur les programmes antidopage. Une telle approche bénéficierait à tous les partenaires.

La quatrième étape consistait à obtenir l'accréditation ISO pour ce processus sur la conformité. Une telle accréditation était accordée dans d'autres domaines, notamment l'aviation, le trafic aérien, etc. À son avis, il était logique que l'AMA obtienne cette accréditation ISO pour son Plan sur la conformité afin de rassurer les partenaires sur ses méthodes et son professionnalisme. En outre, l'accréditation ISO donnait une crédibilité à tout le processus. L'AMA se chargerait de la demande qui, signalait-il, impliquait certains coûts. Néanmoins, ces coûts seraient moindres une fois le tout mis en place.

Enfin, la cinquième étape visait à continuer de soutenir les partenaires dans leurs démarches de mise en place d'un programme antidopage efficace. Ainsi, l'année 2015 serait surtout axée sur la mise en œuvre de tels programmes plutôt que sur la conformité stricte. D'abord, il y aurait la mise en œuvre et ensuite il y aurait l'évaluation de cette mise en œuvre. Le document informait les membres sur les coûts rattachés à ces activités. Une fois que les grandes lignes seraient approuvées par le Comité exécutif, la direction de l'AMA présenterait en novembre une proposition plus détaillée, incluant notamment le nom des membres du comité indépendant.

M. RICCI BITTI était très satisfait du document présenté par M. Niggli. Pour faire écho aux propos de Mme Fourneyron, il dit que le terme « conformité » sous-entendait une dimension politique. Il préférait les termes « soutien ou assistance ou appui ». Le soutien aux OAD était crucial, du moins durant les premières étapes. Il fallait aussi tenir compte du fait que les ONAD n'étaient pas toutes au même point. La notion d'appui soulevée par Mme Fourneyron était importante. Le Mouvement sportif accueillait favorablement les améliorations proposées. On voulait aussi connaître le rôle du comité de révision de la conformité et de l'équipe à l'interne chargée de ce projet. Pour être efficace, l'AMA devait préciser le mandat et les responsabilités de toutes les instances et organisations impliquées. Il invitait les membres à se prononcer.

M. NIWA dit que la conformité était très importante. Cependant, le déficit budgétaire et la nouvelle hausse des dépenses de deux millions de dollars alourdissaient le fardeau de l'AMA et pouvaient nuire aux activités antidopage. Il proposait d'examiner le budget afin de trouver des moyens pour réduire les dépenses consacrées aux OAD et d'utiliser les sommes économisées pour réaliser ce projet.

LE DR ERDENER approuvait le Plan sur la conformité proposé, mais croyait – comme M. Ricci Bitti – que certains aspects méritaient d'être précisés. Par exemple, comment l'AMA mettrait-elle en œuvre sa politique de communication unique? Ou encore comment traiterai-elle les questions et problèmes relatifs aux renseignements et aux enquêtes? Quel était le rôle du comité de révision en matière de conformité?

MME FOURNEYRON tenait à exprimer sa gratitude pour tous les travaux réalisés en lien avec la stratégie sur la conformité. Il était important que le projet de budget 2015 fasse état d'un plan détaillé des coûts à ce chapitre, afin que les membres puissent prendre des décisions financières éclairées. Il était aussi important d'obtenir de plus amples informations sur la stratégie globale présentée. Elle ne voyait aucun inconvénient à appuyer la proposition de recruter des experts indépendants, mesure qui avait déjà été prise pour le programme des Observateurs indépendants. Par souci de transparence et d'information, les rapports pouvaient être rendus publics, ou à tout le moins communiqués aux parties pertinentes. En vue d'uniformiser les différents acteurs de la lutte contre le dopage dans le sport, on pouvait envisager de mettre en commun les ressources internes et de collaborer avec des partenaires comme le Conseil de l'Europe. Le président avait récemment assisté à une réunion du Conseil de l'Europe. Au Conseil de l'Europe, on présentait des rapports annuels de tous les travaux et de toutes les visites d'évaluation depuis 1996. L'UNESCO disposait également d'un questionnaire. L'AMA pouvait très bien tirer parti des synergies en place. Cette mesure bénéficierait autant à l'AMA qu'à ses partenaires.

M. MOSES dit qu'il était en faveur d'une conformité accrue. Pour les athlètes, l'AMA était le point névralgique à cet égard, et ceux-ci s'attendaient à ce que l'AMA protège et préserve l'intégrité du sport. Un peu plus tôt, Mme Scott s'était informée sur la situation en Jamaïque. Il venait d'un très grand pays – les États-Unis – qui réalisaient des programmes rigoureux et qui n'hésitait pas à sanctionner les athlètes d'élite fautifs ou dopés. C'était ce que réclamaient les athlètes. Aux États-Unis, les contrôles antidrogues étaient sévères et implacables. Ce pays, qui déployait des équipes propres aux Jeux olympiques, pouvait se poser des questions sur les agissements dans d'autres pays. Les athlètes américains voyaient ce qui se passait en Jamaïque et en Russie et se posaient des questions. Ils voyaient les États-Unis déployer des équipes propres aux Jeux, mais voyaient aussi déferler une vague de tests positifs chez des champions mondiaux ou olympiques. Ces sportifs s'adressaient à l'USADA et exigeaient des réponses. Il voulait comprendre pourquoi leur système était si sévère alors que celui des autres était contestable. Pour les sportifs, la conformité était cruciale. Ils tenaient à ce qu'on la fasse respecter équitablement et universellement. Si l'AMA ne traitait pas sérieusement la question de conformité, elle échouait dans sa tâche de protéger les sportifs qui souhaitaient concourir dans un environnement exempt de dopage. Selon lui, plus il y avait de conformité, mieux c'était. Il fallait être ferme. Lorsqu'il était question du Code, l'AMA devait faire le nécessaire pour en assurer le respect et la conformité. Ce qui s'appliquait aux uns devait s'appliquer aux autres. L'équité était primordiale. L'AMA devait être ferme, pour le bien de tous.

LE PRÉSIDENT dit qu'en vertu du Code, l'instance responsable de la conformité était le Conseil de fondation. Avant de présenter les cas de conformité ou de non-conformité au Conseil de fondation, l'AMA devait obtenir des avis d'experts. L'AMA ne se déroberait pas à ses responsabilités, au contraire. Il était tout à fait insensé de penser qu'une organisation qui venait de passer deux années de sa vie à la révision complète de son Code ne fasse pas tout en son pouvoir pour le faire respecter.

M. NIGGLI répond aux questions des membres. Certains de ses commentaires généraux couvriraient les questions de MM. Ricci Bitti et Erdener. L'objectif premier était de soutenir les partenaires, et c'est exactement ce que l'AMA ferait en 2015. L'AMA souhaitait aider le plus d'organisations possible non seulement à devenir conformes, mais à mettre en place des programmes antidopage efficaces. Elle voulait servir les sportifs propres. C'était son objectif premier. Toutefois, si elle était confrontée à des cas graves de non-conformité en 2015, l'AMA n'en ferait pas fi.

Il admettait que certains aspects devaient être précisés. La première étape consistait à présenter les grandes lignes. Ultérieurement, l'AMA proposerait un plan beaucoup plus détaillé, dont les dispositions pour les comités, des informations sur la certification ISO, sur le processus intégral et ainsi de suite. Ce processus se ferait par étapes. L'AMA devait d'abord établir les bases afin que l'exercice soit crédible, efficace, juste et équitable. Une fois les bases établies et le processus en branle, le Conseil de fondation pourrait prendre les décisions pertinentes en sachant qu'elles reposaient sur un processus adéquat.

En réponse à M. Niwa, il dit que le Plan sur la conformité était très onéreux, mais qu'il constituait l'une des deux priorités de l'Agence. L'AMA évaluerait annuellement l'ensemble de son budget afin de s'assurer que la conformité soit prise en compte.

Il dit à Mme Fourneyron que l'AMA examinerait les synergies possibles entre ce plan et ceux qui existaient déjà. La priorité était de mettre le projet en place et ensuite d'évaluer les moyens de collecter l'information pertinente à ce chapitre et les collaborations possibles. L'AMA avait déjà collaboré avec le Conseil de l'Europe dans le passé. Cette option était certainement envisageable. L'AMA poursuivrait les dialogues afin d'éviter tout chevauchement.

LE PRÉSIDENT dit que le rapport était très complet et présentait très clairement les étapes à suivre. La direction avait bien évalué ce plan, qui constituait l'une des deux priorités de l'AMA. Il demandait donc aux membres d'approuver le document et d'autoriser la direction à poursuivre ses démarches en ce sens, en misant particulièrement sur le soutien aux partenaires à devenir conformes.

DÉCISION

Le Plan 2015 sur la conformité est approuvé.

- **5.4 Document technique sur les analyses spécifiques par sport (DTASS)**

LE PRÉSIDENT dit que le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) était un document remarquable. Le Dr Peter Harcourt avait présidé le groupe de rédaction chargé de préparer le document. Il laissait la parole à M. Ricketts, responsable de ce projet.

M. RICKETTS tenait, d'entrée de jeu, à remercier le Dr Harcourt pour sa présence à la réunion et pour son excellent travail à la présidence du groupe de rédaction. Le DTASS remis aux membres avait subi quelques changements mineurs qui reflétaient ceux apportés à la Liste des interdictions. L'annexe 1 du DTASS comportait également des changements liés à certains sports.

Le DTASS comportait six composantes. Les trois documents, essentiels et obligatoires, incluaient le document principal, l'Annexe 1 (Sports et disciplines pour les valides) et l'Annexe 2 (Sports et disciplines paralympiques). Les trois autres composantes étaient des documents d'informations visant à soutenir les OAD dans la mise en œuvre du DTASS, à savoir la Marche à suivre pour les demandes de réduction des niveaux minimums d'analyse, des Informations et conseils sur les substances interdites incluses dans le DTASS, ainsi qu'un document Questions-réponses, 48 au total, sur le DTASS.

Le document technique constituait l'une des composantes importantes de l'approche globale de mise en œuvre de programmes efficaces. Il constituait un jalon historique et décisif pour le mouvement antidopage et changerait la façon dont les OAD contrôlèrent certaines substances interdites. Au final, il permettrait une harmonisation accrue.

Il poursuit en disant que le processus de consultation s'était échelonné sur une période de neuf mois. La formation du groupe de rédaction avait eu lieu en décembre, puis deux rondes de consultation auprès des FI avaient suivi afin d'évaluer les risques physiologiques pour chaque sport et chaque discipline selon le potentiel d'amélioration de la performance des substances et des méthodes identifiées dans le DTASS. Deux autres rondes avaient suivi, cette fois-ci auprès des OAD, des ONAD et des OGM. Outre les séances de consultations électroniques, des rencontres en personne s'étaient tenues entre les membres du groupe de rédaction et d'importants partenaires. À ce titre, le Dr Harcourt avait pris part à une Conférence de la Commission médicale du CIO en avril à Monaco afin de parler à ses pairs – des médecins en chef de tous les sports olympiques – du développement et de la mise en œuvre du DTASS. Il y avait aussi eu nombre de présentations sur ce sujet, notamment à une réunion de l'ASOIF, au Symposium pour les OAD, en mars, et à SportAccord, en avril.

Dans l'ensemble, ces neuf mois de travail et les nombreux commentaires des partenaires avaient permis à l'AMA de produire le DTASS. Il rappelait aux membres la constitution du groupe de rédaction : le Dr Harcourt (président), le Dr Richard Budgett (du CIO), le Dr Toni Pascual (du laboratoire de Barcelone et aussi président

du Comité antidopage du CIP), le Dr Matt Federuk (de l'USADA et aussi membre du Comité antidopage du CIP), le Dr Stuart Miller (de l'ITF), le professeur Don McKenzie (de la fédération internationale de canoë, professeur en physiologie de l'exercice et membre du Conseil de l'ONAD canadienne) et enfin M. Andersen, très familier avec l'antidopage et réputé dans ce milieu.

LE DR HARCOURT remercie les membres de lui fournir l'occasion de faire cette présentation et de parler des travaux entrepris au cours des 12 derniers mois. Le vaste processus de consultation avait donné lieu au document DTASS présenté aujourd'hui. Il en était satisfait et se disait soulagé qu'il soit présenté à temps. Il avait été appuyé par un groupe d'experts chevronnés de divers milieux et organismes, notamment des laboratoires, des FI et des ONAD. Les membres s'étaient également tournés vers leurs pairs afin d'obtenir leurs commentaires. L'engagement, la participation et la collaboration de tous avaient contribué à la réussite de ce projet.

Il revenait à la question fondamentale, à savoir le DTASS. En quoi consistait ce document et pourquoi était-il nécessaire pour l'AMA? L'article 5.4 du Code 2015 stipulait : *L'AMA, en consultation avec les fédérations internationales et d'autres organisations antidopage, adoptera un Document technique relevant du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, établissant, au terme d'une évaluation des risques, les substances interdites et/ou les méthodes interdites étant les plus susceptibles de faire l'objet d'abus en fonction des sports et des disciplines.* On avait noté un déséquilibre au sein des OAD quant aux analyses spécifiques. On retrouvait des contrôles standards puis des contrôles optionnels. Nombre d'OAD réalisaient des contrôles standards sans explorer d'autres types de contrôles, ce qui montrait certaines lacunes au niveau des contrôles visant à détecter le dopage. Le DTASS établissait les niveaux minimums d'analyse pour chaque sport et chaque discipline. Cette tâche avait constitué un défi de taille.

Quel était l'objectif du DTASS? Essentiellement, à pallier les lacunes notées au sein des OAD qui ne réalisaient pas les types de tests permettant de détecter certaines substances interdites. En outre, on envoyait un message clair aux athlètes que l'AMA et les OAD raffinaient leurs méthodes de contrôle. L'outil servait de mesure dissuasive en appui au sport propre. De plus, il fournissait une grande quantité de données (Annexe 1) auxquelles les OAD devaient se conformer dans la mise en œuvre de contrôles plus intelligents. Le document permettait également d'accroître et d'améliorer la gamme d'analyses fournies par les laboratoires en stimulant une demande pour ces tests. Parmi les commentaires, on notait que peu de laboratoires réalisaient des analyses de détection de l'insuline. Il fallait retenir que le document permettait d'accroître la capacité des laboratoires et encourageait ces derniers à étendre leur gamme de services aux OAD.

Il poursuit en présentant les substances identifiées dans le DTASS : les agents stimulants de l'érythropoïèse (ASE) (l'EPO et ses analogues, y compris le CERA); puis l'hormone de croissance et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance. Il rappelait que l'EPO pouvait améliorer la performance de 5%, ce qui était considérable.

Le groupe s'était également penché sur l'insuline, mais n'avait pas retenu cette option à la suite de consultations avec le département Science de l'AMA, les OAD et les laboratoires. Il se trouvait que le niveau d'analyse de l'insuline n'était pas très fréquent et que la capacité des laboratoires posait de véritables problèmes à ce titre. L'idée avait donc été remise et serait abordée en 2016. Le document mentionnait aussi l'existence d'une plateforme permettant d'intégrer des données sur les contrôles relatifs à des substances inconnues et nécessitant des analyses spécifiques. Un processus serait en place pour composer avec ce type de situations.

Au sujet de l'Annexe 1, il dit qu'on présentait l'athlétisme et trois disciplines au sein de l'athlétisme. Pour quantité de sports, on avait créé des disciplines en fonction

des exigences physiques rattachées à celles-ci, puisqu'il y avait une corrélation directe entre ces exigences physiques et la substance utilisée pour améliorer la performance. Il explique en détail les données du document et fournit quantité d'exemples à ce sujet, soulevant notamment les ASE, le CERA, l'EPO et l'athlétisme.

Il poursuit ses explications en parlant des ONAD. Celles-ci auraient vraisemblablement plus de difficulté à se conformer. Pour les FI, cette tâche était moins complexe. Pour le basketball, on comptait deux disciplines. Ainsi, pour la FIBA, la tâche de respecter les niveaux minimums liés aux ASE ou à l'hormone de croissance était relativement simple.

Le groupe s'affairait à mettre la dernière touche à l'Annexe 2, sur les sportifs handicapés. Ces sports et disciplines étaient plus complexes et produisaient des pourcentages différents. On retrouvait, pour ces sportifs, différents niveaux de handicaps au sein de multiples disciplines. Toutes ces données complexifiaient les choses. Le groupe de rédaction comptait largement sur le soutien du CIP et des FI de ces sports pour préparer cette partie du document, qui serait vraisemblablement prête en novembre. Les travaux avançaient bien. Une première phase de consultation avait eu lieu avec les FI concernées. Le document se trouvait maintenant entre les mains des ONAD. L'AMA consulterait les FI une dernière fois avant de le finaliser et de le présenter officiellement.

Si le Passeport biologique de l'Athlète se rapportait à l'ensemble de ce projet, il n'était pas obligatoire dans le cadre du DTASS. Il relevait d'un autre département à l'AMA. Il était néanmoins important de disposer d'un programme efficace du PBA qui pouvait produire de bons profils et cibler les cas douteux. Le PBA n'était pas parfait; ainsi les sports devaient réaliser – en parallèle du PBA – des contrôles permettant de détecter ces substances. Ils utiliseraient le PBA pour s'aiguiller, mais avaient aussi besoin d'autres sources d'informations afin de bien contrôler l'EPO. Il était important de retenir que le PBA ne pouvait pas capter à lui seul tous les cas d'EPO. Le groupe avait fait une vive recommandation : lorsque l'exigence pour des contrôles aux ASE dépassait 15%, un PBA devait être mis en place. On permettait que les contrôles aux ASE soient réduits de 50% au sein des sports disposant d'un programme du PBA. Le DTASS appuyait le PBA et encourageait son utilisation et sa mise en place, ce qui contribuerait à créer une plateforme des contrôles plus efficace.

Une demande de réduction des niveaux minimums d'analyse pour les ASE et l'hormone de croissance était possible. Une certaine flexibilité était envisageable.

Le DTASS n'aurait pas d'impact majeur sur les OAD, FI et ONAD qui dépassaient ces niveaux minimums. Elles verraient peu de changements. Celles qui n'atteignaient pas les niveaux minimums devraient repenser leurs ressources afin de se conformer au Code 2015. Des ajustements – mais aussi des ressources – seraient requis. L'accroissement des activités liées aux enquêtes nécessiterait aussi plus de ressources. Les organisations devraient nécessairement repenser leurs budgets. En outre, certaines OAD devraient envisager de réduire le nombre actuel de leurs contrôles en raison des coûts additionnels. On espérait qu'une telle réduction ne s'appliquerait pas aux sports identifiés comme à haut risque. Dans le cadre du processus, le groupe de rédaction avait élaboré un test permettant d'analyser trois substances en un seul échantillon. Les contrôles seraient peut-être réduits, mais ils seraient plus « intelligents ».

Pour nombre de considérations pratiques (mise en œuvre, évaluation à l'avance des budgets, lourde procédure de consultation, etc.), l'AMA considérait l'année 2015 comme une année de mise en œuvre. En 2015, l'AMA comptait poursuivre les échanges, entendre ses partenaires (plus particulièrement les ONAD) et les problèmes auxquels ils étaient confrontés, et partager avec ses partenaires. La liste exhaustive des Questions-réponses sur le DTASS reflétait les questions des FI et des ONAD. Cet outil serait revu afin d'intégrer des conseils pratiques sur la mise en

œuvre. La conformité « stricte » serait abordée en 2016.

En terminant, il dit que les travaux avaient été ardues depuis février, moment où le groupe s'était réuni pour la toute première fois afin d'évaluer les divers problèmes soulevés. L'AMA lui avait apporté son soutien tout au long de l'exercice. Le groupe était composé de membres chevronnés, dynamiques et engagés qui avaient réussi à livrer un document d'une qualité remarquable.

LE PRÉSIDENT dit qu'un autre membre du comité était présent. Par souci de transparence, il demandait à M. Budgett s'il souhaitait s'adresser aux membres. S'il avait lui-même été membre de ce comité, il n'aurait pas hésité à l'inscrire dans son parcours. Le document était remarquable. Il félicitait à nouveau l'équipe d'avoir accompli cette tâche dans les délais impartis. Il demandait aux membres de formuler leurs questions aux principaux intéressés.

M. GODKIN tenait, d'entrée de jeu, à féliciter le groupe pour ses travaux. Le document était, en effet, remarquable. Savait-on déjà si le document serait révisé à temps afin d'en mesurer l'efficacité?

MME FOURNEYRON félicitait à son tour les membres du groupe pour leur excellent travail, réalisé en un laps de temps relativement court. Le document était tout à fait en lien avec les objectifs du Code mondial antidopage visant à réaliser des contrôles plus efficaces et plus ciblés, et à renforcer la crédibilité des activités de l'AMA, et ce, pour le bien des sportifs, mais aussi des partenaires et du public en général. Sa question, très technique, portait sur l'insuline. Elle souhaitait savoir pourquoi il avait été décidé de ne pas inclure l'insuline dans les documents et de reporter les discussions à ce sujet en 2016.

Elle ajoute que le défi de mettre en œuvre ce document à l'échelle des partenaires était grand. Cela impliquait des coûts pour les laboratoires. Il était important d'évaluer annuellement l'impact de la mise en œuvre de ce document technique. Pouvait-on envisager d'évaluer l'impact sur les laboratoires accrédités de sorte qu'à la fin de 2015, l'AMA dispose d'une estimation des coûts et des impacts et puisse rendre le processus plus efficace.

Concernant la coordination entre les travaux du groupe et ceux des départements de l'AMA relativement au module stéroïdien du Passeport biologique de l'Athlète, il était clair que les différents secteurs ne pouvaient travailler séparément. Elle soulignait la pertinence d'une collaboration continue entre les différentes parties.

MME SCOTT faisait écho aux propos de Mme Fourneyron sur la qualité du document. Celui-ci serait fort utile pour aborder les contrôles, la supervision et la conformité. Elle se posait des questions sur les données. Elle avait examiné les données pour le patinage de vitesse sur longue piste, soit 30% des ASE, mais se demandait comment les données pouvaient se rapporter à un sport comme le ski de fond (en supposant 60% par rapport à 30%). Comment se ferait le calcul?

M. RICCI BITTI déclare qu'il était fier d'avoir contribué à ce projet, qui s'inscrivait dans l'objectif global de rendre le système plus efficace et de communiquer clairement cet objectif. Les médias avaient souvent tendance à déformer les faits et à faire fi de tels efforts. Il félicitait le groupe et le personnel de l'AMA. Il était impressionné par la vitesse à laquelle le document avait été produit. Un travail de cette qualité rendu en si peu de temps était digne de mention.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Ricci Bitti d'avoir permis au Dr Miller de prendre part à ce groupe. Celui-ci avait été un véritable leader au sein du groupe.

LE PRÉSIDENT prenait note de la longue liste de questions.

LE DR HARCOURT remercie les membres pour leurs questions et commentaires. Au sujet de la conformité, il dit que l'AMA disposerait d'une matrice riche en données, lesquelles s'ajouteraient à l'abondance de données déjà recueillies dans ADAMS. Toutes ces données favoriseraient les démarches de conformité en fournissant des informations complètes sur les activités des OAD. Il serait donc facile d'identifier une OAD qui éprouvait des difficultés dans l'élaboration de son plan de répartition des contrôles. À titre d'exemple, on pouvait penser à certaines FI dont les sports présentaient des risques élevés d'abus d'ASE ou d'hormone de croissance. Dans les sports considérés comme à risque, ces FI avaient peu de tests pour ces substances. On aurait désormais accès à une quantité considérable de données qui faciliteraient les démarches de conformité. Le comité souhaitait également se servir de ses consultations comme levier pour obtenir des informations sur les façons dont le document était mis en œuvre.

M. RICKETTS ajoutait qu'ADAMS jouerait un rôle déterminant au chapitre de l'évaluation de la mise en œuvre. Au Symposium pour les OAD de mars, une séance y serait d'ailleurs consacrée. L'AMA solliciterait les commentaires des différents partenaires et demanderait aussi à certaines ONAD et FI de témoigner de leur expérience au chapitre de la mise en œuvre. L'AMA songeait également à créer un sondage ou un questionnaire sur cette question. Comme l'avait mentionné Mme Fourneyron, l'AMA pouvait aussi envisager d'évaluer les impacts de la mise en œuvre à la fin de l'année. Il soulignait que tout processus prenait un certain temps à installer. La première année de mise en œuvre ne serait pas une année d'évaluation stricte de la conformité. Pour être en mesure d'évaluer l'ensemble du processus, l'AMA comptait sur la pleine collaboration des OAD dans l'atteinte des niveaux minimums d'analyse requis. Ainsi seulement l'AMA pourrait-elle produire une évaluation adéquate.

En guise de soutien, l'AMA produirait sous peu de nouvelles Lignes directrices pour la mise en place de programmes de contrôles efficaces. L'AMA organiserait également une série de webinaires où les partenaires seraient invités à poser leurs questions sur le document technique et les lignes directrices.

Concernant le Passeport biologique de l'Athlète, il dit que l'AMA collaborerait étroitement avec les OAD qui tiendraient compte de la recommandation pour ces sports (15% ou plus pour les ASE). Un organisme sportif l'avait déjà contacté à propos de la mise en place du programme du PBA, ce qui prouvait que le document portait déjà ses fruits.

LE DR HARCOURT dit que le groupe avait sérieusement envisagé d'inclure l'insuline sur la liste. Il explique à Mme Fourneyron que cette substance particulière n'était pas largement utilisée. En outre, seuls cinq laboratoires dans le monde effectuaient des analyses pour détecter l'insuline et leurs méthodes de détection de l'insuline synthétique n'étaient pas concluantes. Le groupe avait donc décidé de ne pas l'inclure sur sa liste. Pour l'AMA, mieux valait se concentrer sur les substances posant un véritable problème. Elle pouvait très bien se pencher sur l'insuline plus tard. Ce n'était que partie remise.

Au sujet de la coordination, il dit que l'exercice dans son ensemble visait les contrôles intelligents et une planification efficace de la répartition des contrôles. Nombre d'éléments se recouperaient : Passeport biologique de l'Athlète, analyses spécifiques, renseignements, analyse du risque... et tous nécessiteraient une coordination efficace. Les discussions continues et les webinaires, entre autres, aideraient les partenaires à s'y retrouver.

M. RICKETTS mentionne un autre point important au sujet de l'application des niveaux minimums d'analyse. On pouvait réaliser 10 contrôles aux ASE auprès de 10 sportifs sans évaluer les facteurs de risque. Dans le cadre du processus sur la conformité, de tels tests devraient désormais se faire auprès des bons sportifs et au bon moment, en fonction des éléments mentionnés ci-dessus sur la planification de la répartition des contrôles : renseignements, PBA, et diverses informations. L'AMA visait l'efficacité.

LE DR HARCOURT voulait donner des informations sur l'élaboration des niveaux minimums d'analyse, ou la démarche du groupe. Le point de départ avait été les données physiologiques et non physiologiques et les effets de ces substances sur l'amélioration de la performance dans chaque sport et chaque discipline. Ainsi, le patinage de vitesse sur longue piste, tout comme le ski de fond, comportait des risques plus élevés de dopage aux ASE. Le groupe avait donc quantifié les niveaux de risque en fonction des données physiologiques et non physiologiques et des effets de ces substances sur l'amélioration de la performance dans chaque sport et discipline. Le Dr Stuart Miller avait mis au point une formule complexe, utilisée par le groupe pour traduire ces données en pourcentages. Ces pourcentages représentaient le minimum de contrôles à effectuer. Les deux sports cités ci-dessus étaient similaires. Dans quelle mesure? Il ne pouvait le confirmer puisque l'exercice avait été fait plusieurs mois auparavant. Le groupe avait transmis l'information aux FI, aux fins de commentaires. Celles-ci avaient approuvé les données finales. Le processus s'était échelonné sur plusieurs mois et avait comporté de nombreux échanges avant d'arriver à un consensus. Au final, les FI avaient approuvé les données finales. Il croyait que la valeur du document ne résidait pas tant dans les niveaux minimums d'analyse. Plus il y aurait de données et de renseignements, mieux l'AMA pourrait ajuster sa stratégie en matière de contrôles. Ceux-ci reposeraient davantage sur les renseignements. Et ces renseignements seraient utiles pour évaluer la conformité, et aussi pour ajuster les pourcentages, si nécessaire. Dans une dizaine d'années, il se pouvait que l'AMA doive se pencher sur d'autres facteurs complexes, dont l'aspect géographique. Personne ne pouvait le dire à l'heure actuelle. Une importante quantité d'informations appuierait le DTASS.

La brièveté des délais n'avait pas empêché le groupe de fournir un document de qualité. Certaines ONAD avaient d'ailleurs soulevé ces délais très courts. Le groupe avait veillé à répondre aux commentaires des FI et des ONAD. La consultation avec celles-ci avait donné lieu à de nombreux changements en cours d'exercice. Néanmoins, le groupe avait produit son document dans les délais impartis.

LE PRÉSIDENT réitérait que le groupe avait fait un travail remarquable, surtout considérant la brièveté des délais. Il félicitait à nouveau le groupe. Ce document avait été abordé dans le cadre du processus de révision du Code et figurait parmi les demandes formulées à l'AMA à ce moment-là. L'AMA avait livré la marchandise : un document très détaillé et d'une grande qualité. Il invitait Mme Scott et M. Estanguet à présenter ce point au Comité des sportifs, aux fins de discussions. Il tenait à ce que le Comité des sportifs connaisse l'existence de ce document et se prononce à ce sujet. Il tenait aussi à ce que les sportifs sachent que l'AMA respectait ses engagements dans les délais impartis. Les sportifs pouvaient donc compter sur l'AMA pour prendre les mesures nécessaires pour les protéger.

Il remerciait le Dr Harcourt d'avoir présidé ce groupe important, ainsi que M. Ricketts d'avoir orchestré le projet. Le document avait été livré à temps et se voulait un outil remarquable. Comme il avait été souligné, ce dossier n'était pas clos et le document continuerait d'évoluer. Le groupe avait fait face à de grands défis, mais avait rempli son mandat avec brio.

Il demandait au Comité d'approuver le document.

DÉCISION

Le Document technique sur les analyses spécifiques par sport (DTASS) est approuvé.

- **5.5 Lignes directrices à l'intention des organisations antidopage**

M. RICKETTS s'adresse aux membres du comité exécutif et dit avoir quelques bonnes nouvelles à leur communiquer : des lignes directrices avaient été revues et développées, fruit de la révision du Code et de ses Standards internationaux. Il insistait sur trois nouvelles lignes directrices, dont deux qu'il détenait en version provisoire. Toute personne désirant en obtenir une copie, actuellement entre les mains de l'éditeur, pouvait s'adresser à madame Nicole Nezan. Il avisait toutefois les membres que ces lignes directrices étaient à titre indicatif seulement et ne devaient pas être distribuées, étant donné leur statut provisoire.

Les lignes directrices portant sur la gestion des résultats étaient particulièrement étoffées. De toute évidence, il s'agissait là d'un secteur complexe du Code. En effet, advenant un résultat d'analyse anormal, les OAD étaient tenues de suivre maintes procédures dans un ordre précis. Qui plus est, elles devaient respecter nombre de critères pouvant mener à une réduction des sanctions selon la gravité de la faute ou, le cas échéant, si une aide substantielle a été apportée. On leur imposait également un nouveau processus pour gérer les manquements à l'obligation de transmettre des informations sur la localisation et les notifications d'accusation lors d'une violation des règles antidopage non analytiques. Devant une telle complexité, les OAD avaient réclamé des lignes directrices; en fait, il avait été question pendant la révision du Code d'en faire un Standard international. L'œuvre – d'une longueur de 127 pages – avait été minutieusement rédigée par le département des Affaires juridiques de l'AMA, en consultation avec des experts externes d'ONAD et de FI. On pouvait cependant se réjouir des huit modèles prédéfinis qu'elles contenaient, des lettres ou d'autres documents que les OAD pouvaient envoyer aux sportifs en cas de besoin, de quoi prêter main-forte aux OAD devant se plier au processus et leur faire réaliser quelques économies, leur évitant ainsi de recourir à des services juridiques externes.

Les deuxièmes lignes directrices, un autre vaste document, portaient sur la mise en place de programmes de contrôles efficaces. Elles s'inspiraient du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE) et détaillaient le processus auquel les OAD devaient se soumettre pour développer un programme de contrôle efficace.

Les troisièmes lignes directrices s'adressaient aux organisations responsables de grandes manifestations. Rien de nouveau pour les membres : les grandes manifestations voyageaient d'un pays à l'autre et leur expérience dans le domaine antidopage variait. La première instance devait toujours être l'ONAD, ce qui n'avait pas toujours été le cas, soit parce qu'il n'y avait pas d'ONAD, soit parce que l'ORAD n'était pas en mesure de réaliser des contrôles. D'où la raison d'être de ces lignes directrices : uniformiser la mise en oeuvre et l'application du SICE par les différentes organisations lors de manifestations et les inciter à réaliser de meilleurs programmes qui, l'AMA l'espérait, éviteraient d'avoir à réinventer la roue chaque fois qu'une grande manifestation se tenait dans un nouveau pays ou passait aux mains d'un nouveau comité organisateur.

L'AMA avait contribué au développement des politiques et procédures de deux manifestations : les Jeux mondiaux tenus à Cali l'an dernier et plus récemment, ceux du Commonwealth tenus à Glasgow. Les derniers développements des nouvelles lignes directrices étaient d'ailleurs le fruit d'un partenariat avec les Jeux du Commonwealth.

Sur ces mots que M. Ricketts termine sa présentation sur les lignes directrices. Il se disait heureux de répondre aux questions des membres, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT proposait à toute personne désirant en obtenir une copie de s'adresser à madame Nicole Nezan. S'inspirant de son site Web – qui avait été simplifié parce que les sportifs le trouvaient trop compliqué et peinaient à s'y retrouver – l'AMA envisageait maintenant de simplifier les Lignes directrices sur la gestion des résultats et celles sur la mise en place de programmes de contrôles efficaces, au grand soulagement de certaines ONAD, croyait-on.

M. RICKETTS considérait que les Lignes directrices sur la mise en place de contrôles efficaces étaient déjà rédigées avec simplicité. En effet, elles contenaient beaucoup de graphiques, d'exemples et de commentaires utiles. Quant aux 127 pages de Lignes directrices sur la gestion des résultats, elles deviendraient selon lui une véritable bible pour les avocats, surtout en matière d'application des processus.

LE PRÉSIDENT réitérait sa question : serait-il possible d'écourter « raisonnablement », disait-il, les lignes directrices, ce qui augmenterait la satisfaction des avocats?

M. RICKETTS répondit qu'il allait s'y pencher.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Ricketts pour cette considération et, une fois de plus, pour la grande qualité des documents.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les Lignes directrices à l'intention des OAD.

6. Science

- 6.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT avait pris le petit-déjeuner avec le professeur Ljungqvist très tôt en matinée. Ce dernier s'était rendu très tôt à la réunion, en navette. Or, il ne s'était pas manifesté depuis le début de la rencontre. Il lui demandait donc de présenter son rapport sur la réunion du Comité Santé, médecine et recherche, puis de fournir des informations sur divers sujets scientifiques.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST remercia le président pour son accueil. Il était effectivement resté silencieux, contrairement à son habitude. À titre de président du Comité Santé, médecine et recherche, il souhaitait faire quelques remarques liminaires aux membres avant d'aller dans le détail, épaulé par le Dr Rabin. N'ayant pu assister à la dernière réunion tenue à Montréal, il en profita pour exprimer sa satisfaction de se voir succéder au poste de vice-président de l'AMA par le Dr Stofile, un bon ami de longue date. Il lui souhaitait la bienvenue et soulignait la confiance qu'il lui portait.

Il est ensuite entré dans le vif du sujet, débutant par une présentation du volet scientifique, tout en mentionnant au passage qu'il avait recommandé au bureau et à M. Howman de réunir le volet scientifique et le volet médical puisqu'ils étaient sous l'égide du même comité. Il se sentirait mieux s'il pouvait dorénavant les présenter dans un même souffle. Il reparlerait du rapport médical au point 6.7. Ces deux aspects se recoupaient.

Puisque les membres avaient en main des dossiers bien remplis, il passerait rapidement sur certains sujets, mais s'attarderait aux quelques points sur lesquels il jugeait l'information incomplète. Par exemple, l'un des problèmes soulevés par le directeur général dans son rapport concernait la situation du laboratoire de Rio de Janeiro à l'approche des Jeux olympiques. Le temps était compté, et ce laboratoire éprouvait d'importants problèmes, un fait qui n'échappait pas au CIO, mais qui le préoccupait en raison de son bagage scientifique. L'AMA et le CIO multipliaient les efforts en ce sens, notamment par des visites sur place, pour qu'une OAD adéquate et un laboratoire s'implantent au Brésil. La prochaine visite aurait lieu au début de novembre, soit moins de deux ans avant les Jeux olympiques. Or, il en fallait généralement bien davantage pour mettre sur pied un laboratoire en vue d'une telle manifestation, une manifestation dont le caractère exceptionnel était source d'inquiétude même pour les laboratoires les plus chevronnés, une réalité avec laquelle il fallait composer. Le professeur ajouta qu'un plan B était nécessaire et qu'il en existait justement un. Oui, la FIFA avait su contourner ce problème, mais la situation était d'un tout autre ordre. En effet, lors de la manifestation de la FIFA, on avait collecté peu d'échantillons sur une longue période, tandis que lors des Jeux olympiques, on collecterait beaucoup d'échantillons sur une courte période. Il souhaitait que tout se déroule bien, mais il avisa les membres de se préparer à d'éventuels problèmes.

Le département Science de l'AMA évoluait au rythme des avancées scientifiques. D'ailleurs, une conférence scientifique se tiendrait à Istanbul, en octobre; il remercia le Dr Erdener d'en être l'hôte. Il s'agissait là d'une excellente nouvelle pour l'AMA, toujours friande de ce type de conférences, une occasion idéale de se mettre à jour sur différents sujets scientifiques. Cette fois, les participants auraient l'occasion de s'attarder au problème des substances illicites permettant l'identification des drogues à façon et par le fait même, au partage lors d'enquêtes visant à déterminer ce qui se passe réellement dans les coulisses et sur le marché clandestin. Ce problème ne cessait de s'aggraver; le CIO le savait bien, c'était pourquoi il était heureux que des mesures strictes soient prises pour le contrer, d'autant plus que de telles activités illégales conduisaient à d'autres formes de crime, notamment aux paris illégaux. Le professeur remercia encore une fois le Dr Erdener d'accueillir cette conférence.

Il remercia ensuite le ministre japonais d'avoir accepté d'accueillir la conférence de janvier, la suite de la conférence tenue à Paris en 2012 au cours de laquelle l'AMA avait pu rencontrer l'industrie pharmaceutique pour la première fois. Même avant la fondation de l'AMA, on avait plusieurs fois tendu la main à cette industrie, partenaire essentiel de la lutte contre le dopage dans le sport. Bien en vain : à l'époque où le CIO était responsable de l'antidopage, l'industrie pharmaceutique craignait de voir ses produits associés au dopage, ce qui ternirait son image. Elle avait toutefois changé d'idée lorsque l'AMA avait vu le jour et que des partenaires gouvernementaux avaient emboîté le pas, donnant lieu à une démarche commune. L'industrie changea d'attitude, d'où les très fructueux pourparlers survenus à Paris en 2012. Il remercia le Dr Rabin pour cette initiative, une incroyable avancée sur un terrain miné, qui connaîtrait une suite à Tokyo grâce au ministre japonais.

Le volet scientifique porterait sur deux sujets : la Liste des interdictions et les projets de recherche.

LE PRÉSIDENT intervint pour demander s'il y avait des commentaires jusqu'à maintenant. Il avait demandé au Dr Budgett de remplacer M. Ricci Bitti parce que la responsabilité de la lutte contre le dopage lors de Jeux olympiques incombait au CIO. Comme Dr Budgett était au cœur de la préparation des Jeux au Brésil, il lui demanda de mettre le Comité exécutif à jour sur la situation actuelle de l'AMA.

Le professeur Ljungqvist avait fait allusion à l'aide apportée par les agences gouvernementales. Pendant les Jeux olympiques de la Jeunesse tenus à Nanjing, il avait, avec l'OAD de Chine, eu une rencontre dans les hautes sphères du pouvoir

politique. En effet, lui et d'autres membres de l'AMA s'étaient entretenus avec une vice-première ministre de la Chine, espérant une entraide concernant la sortie de substances illicites hors du pays. Facile à dire, mais difficile à faire. Comme il fallait bien commencer quelque part, les hautes instances étaient un bon début. Le travail sur cette question se poursuivait et si tout se terminait bien, le département Science en sortirait gagnant. Il demanda au Dr Budgett d'informer les membres à ce titre.

LE DR BUDGETT remercia le professeur Ljungqvist pour son travail des dernières années. Les Jeux de Rio 2016 comportaient leur lot de défis, mais il était heureux et rassuré de voir le travail accompli par le groupe de travail conjoint CIO-AMA. Tous ces efforts contribuaient également à garantir le bon déroulement du projet pour les deux prochaines années. La collaboration avec deux instances ayant participé à la séance de compte rendu sur Sotchi tenue la veille, Le Comité organisateur des Jeux de Rio 2016 et l'ONAD ABCD du Brésil, donnait un bon aperçu des défis qui les attendaient. C'était sans précédent : une multitude de contrôles effectués en si peu de temps et un programme d'une rare intensité. Certes, ce n'était pas la première grande manifestation, mais c'était une première pour eux.

Le laboratoire présentait d'importants défis. Il était reconnaissant envers le Dr Rabin et le département Science de l'AMA pour tout le travail accompli afin d'aider le laboratoire de Rio à ravoir son accréditation à temps pour les Jeux olympiques, ce qui était essentiel. Certes, il y avait un plan B, mais on préférait de loin avoir un laboratoire sur place, d'autant plus qu'il y avait consensus à l'idée de laisser un héritage au Brésil, ce dont il était confiant. De toute évidence, chacun travaillait d'arrache-pied et il en était reconnaissant.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président
du Comité Santé, médecine et
recherche.

- **6.2 Liste des interdictions 2015**

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que la Liste des interdictions avait été préparée comme d'habitude, au fil des réunions du groupe d'experts Liste. Le résultat en était une proposition qui n'avait rien de révolutionnaire : quelques modifications mineures, certaines subjectives. La Liste avait reçu la confirmation du Comité Santé, médecine et recherche quelques semaines auparavant lors d'une rencontre à Montréal, mais la version actuelle était celle qu'il voulait soumettre au Comité exécutif. La plus grande modification avait été apportée plus tôt dans l'année, lorsque le Comité exécutif avait eu la vigilance d'ajouter des gaz inertes à la Liste des interdictions, une affaire urgente dont l'AMA avait été mise au courant lors des Jeux olympiques de Sotchi. D'autres modifications avaient ensuite été faites.

LE DR RABIN dit qu'il guiderait très rapidement les membres à travers les changements proposés à la Liste des interdictions 2015. Ces changements étaient peu nombreux; en fait, il s'agissait plutôt d'ajustements, ce qui était probablement bon signe, un gage de stabilité. Trois d'entre eux faisaient encore l'objet de débats animés, non seulement auprès des membres du Comité Liste, mais également auprès du Comité Santé, médecine et recherche. La suite des choses ne manquerait pas d'être intéressante.

Les changements proposés à la Liste des interdictions 2015 étaient somme toute assez mineurs. Si nombre de discussions s'étaient tenues au sujet de la section S0, aucun changement n'avait été proposé. Il avait surligné en jaune les changements proposés dans la section des agents anabolisants (S1). Il s'agissait essentiellement d'ajustements mineurs. On avait ajouté le 5 β -androstane-3 α 17 β -diol à la liste

d'exemples de métabolites de la testostérone. L'AMA voulait s'assurer que la liste des agents anabolisants était complète.

Dans la section S1.2 (Autres agents anabolisants), on avait ajouté deux exemples de SARM ou modulateurs sélectifs des récepteurs aux androgènes, à savoir l'andarine et l'ostarine. Bien que le développement clinique de l'une d'elles ait été interrompu, on la retrouvait en abondance sur Internet et on avait jugé important d'inscrire les deux composantes sur la Liste.

Il poursuit en disant que le Dr Mike Culler avait assisté à la réunion du groupe d'experts Liste. Cet expert des peptides et des hormones avait pu conseiller le groupe sur la section S2. Le Dr Culler avait suggéré l'ajout de mimétiques dans le titre de la section. Il explique que les mimétiques reproduisaient les effets des peptides et des hormones et que cette technique était de plus en plus répandue. Il explique en détail les nombreux changements à cette section, particulièrement la sous-section S2.1.2.

Il donne des explications plus poussées sur certaines substances interdites et les nombreux ajouts. Il aborde la gonadotrophine chorionique, l'hormone lutéinisante, les corticotrophines, l'hormone de croissance et ses facteurs de libération (incluant l'hormone de libération de l'hormone de croissance), le classement des substances et plus encore. Il ajoute que le facteur de croissance analogue à l'insuline (IGF-1) avait été déplacé dans une autre sous-section, pour des raisons de logique. Les hormones et les peptides étaient toujours interdits.

Le groupe d'experts Liste proposait deux changements à la section S4 (Modulateurs hormonaux et métaboliques). Les agonistes de l'axe PPAR δ -protéine kinase activée par l'AMP (AMPK) avaient été redéfinis afin de refléter la nomenclature courante. On citait en exemple l'AICAR, substance qui avait fait les manchettes au cours de la dernière année. On avait également ajouté la trimétazidine dans cette section. Ce modulateur métabolique était de plus en plus répandu et pouvait altérer la fonction cardiaque en augmentant le métabolisme du glucose par rapport aux acides gras. Certains sportifs l'utilisaient.

On avait modifié le titre de la section S5 qui se lisait désormais Diurétiques et agents masquants, plutôt que Diurétiques et autres agents masquants. Ce changement avait été fait afin d'éviter toute forme de confusion, comme l'avait noté l'AMA dans le passé. Le dernier paragraphe avait été reformulé à des fins de précision, mais le principe et les processus décrits dans la version antérieure de la Liste des interdictions demeuraient inchangés.

La section M1 ne comportait aucun changement. Dans la section M2, seule une modification avait été apportée afin de refléter la situation pour les perfusions intraveineuses décrite au paragraphe M2.2. Cette recommandation venait du Comité des AUT, qui s'était posé nombre de questions sur les perfusions intraveineuses et qui avait proposé d'ajouter « les procédures chirurgicales » aux fins de précision. Tout le monde s'était entendu sur la pertinence de cet ajout.

Aucun changement n'avait été fait dans la section M3. Pour ce qui était de la section des stimulants, S6, il revenait sur ce que le professeur Ljungqvist avait dit à propos des stimulants de synthèse. Il semblait que les forces de l'ordre en découvraient de plus en plus. L'AMA connaissait ces substances, parce que nombre de drogues vendues dans la rue apparaissaient dans les contrôles et pouvaient être analysées par les laboratoires antidopage. Il rappelait aux membres qu'à pareille date l'année dernière, il avait été proposé d'inclure le cathinone et ses analogues à la Liste. Cette année, l'AMA remarquait de plus en plus de drogues de synthèse de la famille des phényléthylamine. On avait donc suggéré de les inclure dans la section des stimulants de la Liste 2015.

La phénmétrazine était passée de la sous-section des stimulants non spécifiés à celle des stimulants spécifiés. La raison étant que l'un de ses principaux métabolites était classé dans la sous-section S6b. Cette modification semblait pertinente, et ce, malgré l'usage moins répandu de la phénmétrazine.

Parmi les exceptions, on notait les dérivés de l'imidazole en application topique/ophtalmique. Ces stimulants n'étaient pas considérés comme interdits, parce que certains étaient très utiles. Le Dr Erder pouvait expliquer pourquoi, au besoin. Il espérait que ces précisions faciliteraient la compréhension.

Autre recommandation du Comité des AUT : le changement de glucocorticostéroïdes par glucocorticoïdes afin de refléter la nomenclature et l'usage courants.

Dans la section Substances interdites dans certains sports, plus particulièrement la section P1 Alcool, on avait retiré le karaté des sports interdisant cette substance, à la demande de la Fédération mondiale de karaté (WKF). Le groupe d'experts Liste avait jugé cette demande acceptable. Dans la section P2, Bêta-bloquants, la Fédération de sports subaquatiques (CMAS) avait été ajoutée, à sa demande, à la liste des fédérations internationales où les bêta-bloquants étaient interdits en compétition dans certaines disciplines. À nouveau, le groupe d'experts Liste ne s'était pas opposé à cette requête. Il informait les membres que l'AMA avait discuté de formulation jusqu'à tout récemment – le jeudi précédent pour être exact. L'AMA voulait s'assurer de lister adéquatement les disciplines. Il y avait eu une recommandation de changement de dernière minute concernant l'apnée en immersion libre et l'apnée en poids constant (« avec ou sans palmes »). Les passages en rouge soulignaient ces changements.

Le Programme de surveillance, qui devait également être approuvé par le Comité exécutif, ne comportait que quelques changements mineurs. Des conclusions probantes dégagées de données suffisantes ont permis au groupe de retirer la pseudoéphédrine (< 150 microgrammes par millilitre) du Programme de surveillance en 2015. Le telmisartan – un antagoniste atypique du récepteur à l'angiotensine II ayant des propriétés d'agoniste partiel du récepteur PPAR δ (interdit dans la sous-section S4.5.b) – avait été ajouté dans le Programme de surveillance afin de détecter les tendances potentielles d'abus. En outre, le meldonium, une substance aux effets potentiels sur le système cardiaque, avait été ajouté dans le Programme de surveillance afin de détecter les tendances potentielles d'abus. Ces substances n'étaient pas interdites à proprement dit, mais seraient surveillées de près. Le groupe d'experts Liste se prononcerait sur ces cas dans un avenir proche.

LE DR BUDGETT tenait, d'entrée de jeu, à rassurer les membres. Même s'il était membre du groupe d'experts Liste, ses questions ne seraient pas trop complexes. Il croyait que la réunion du Comité exécutif était une belle tribune pour poser des questions sur l'orientation générale de la Liste des interdictions et sur ce que l'AMA pensait de l'orientation stratégique préconisée par quantité de membres, à savoir la création d'une liste unique renfermant toutes les substances interdites en compétition et hors compétition.

M. GODKIN était satisfait de l'ajout de certaines substances spécifiées dans la section S2. Elles avaient été soulevées lors d'enquêtes majeures. Ces ajouts faciliteraient les travaux. Il suggérait d'inclure plus de précisions sur leur statut interdit dans les notes explicatives. Cela éviterait toute ambiguïté, particulièrement lors des différends d'ordre juridique.

M. MOSES dit que sa question portait sur le métabolisme et le mécanisme du cobalt. En outre, dans la section S6 b. des stimulants spécifiés, les dérivés de l'imidazole en application topique/ophtalmique figuraient parmi les exceptions. Il souhaitait en savoir plus à ce sujet.

Avant d'aborder toute question technique, MME FOURNEYRON tenait à remercier, au nom des 47 états européens, le professeur Ljungqvist pour ses travaux en tant que président du Comité Santé, médecine et recherche et pour son engagement indéfectible depuis la fondation de l'AMA. Il avait toujours fait le nécessaire pour assurer une collaboration fructueuse entre le Mouvement sportif et les pouvoirs publics. Grâce à lui, l'AMA avait fait d'importantes avancées. Les travaux scientifiques étaient très complexes et avaient contribué à asseoir la crédibilité de l'AMA. Elle pensait notamment à la Liste des interdictions, l'accréditation des laboratoires, les projets de recherche, et d'autres travaux qui abondaient tous dans le sens des sportifs et de leur protection. Son engagement allait bien au-delà du devoir. Elle ferait de son mieux pour suivre ses traces et imiter son dévouement exemplaire. Elle ajoute que sa première rencontre avec lui avait eu lieu à Montréal; jamais elle n'oublierait son accueil chaleureux ou le cadeau qu'il lui avait fait : son livre, *Doping Nemesis*, dont elle recommandait vivement la lecture. L'ouvrage décrivait mieux que tout autre le chemin parcouru en antidopage et illustrait le type d'athlète et de médecin qu'il avait été au chapitre de la lutte contre le cancer et le dopage. Sans compter ses qualités humaines, manifestes dans tous ses travaux à l'AMA. Elle tenait à le remercier personnellement et au nom de toute l'Europe.

Au sujet de la Liste, elle dit que l'Europe, plus particulièrement l'Allemagne, avait demandé plus de détails sur les changements apportés à ce document. Seuls des experts pouvaient comprendre toutes les complexités de ce sujet ardu (nouvelles substances et leur mésusage). Le Conseil de l'Europe avait demandé une argumentation scientifique au sujet des développements proposés.

M. ESTANGUET dit que la Liste des interdictions était l'une des deux principales préoccupations des sportifs. L'autre étant les informations sur la localisation. Pour les athlètes, la Liste était très difficile à comprendre et sa présentation ne contribuait nullement à dissiper leurs craintes. Il s'était penché sur la liste des modifications et n'arrivait pas y se retrouver. Si un sportif lui demandait quels changements avaient été faits – et surtout quelles substances étaient interdites ou permises – il serait incapable de lui répondre clairement. Le sujet était fort complexe. Plus tôt dans la matinée, on avait soulevé la possibilité de créer des lignes directrices à l'intention des OAD. Il suggérait de telles lignes directrices – ou une forme de guide – sur la Liste à l'intention des organisations afin qu'elles soient en mesure de mieux informer les sportifs. Il y avait un monde entre le niveau de compréhension des experts et celui de la majorité des sportifs. Pour ces derniers, la Liste demeurait particulièrement difficile à comprendre.

MME DAGOURET informe les membres – avec l'autorisation de son représentant, en route à la réunion depuis l'aéroport – que l'un des membres de SportAccord, la Fédération internationale de motocyclisme, avait demandé que l'on retire son nom de la liste des sports interdisant l'alcool en compétition. Cette demande avait été faite à la dernière minute; les membres de la fédération en étaient conscients et s'en excusaient. Pour expliquer cette demande tardive, les membres avaient fait allusion aux effets sur le Code 2015. Y aurait-il une interprétation erronée? Un sportif qui consommait une bière après une course s'exposait-il à une suspension de quatre ans? Cela s'appliquait-il au personnel d'encadrement du sportif?

LE DR STOFILÉ tenait également à souligner le travail remarquable du professeur Ljungqvist à l'AMA, plus particulièrement en tant que président du Comité Santé, médecine et recherche. Le professeur Ljungqvist avait éclairé de nombreuses personnes qui n'étaient pas issues du milieu scientifique. En outre, il était convaincu que le professeur Ljungqvist avait contribué à sauver de nombreux sportifs des griffes du dopage.

La situation des laboratoires soulevée à cette table suscitait de vives inquiétudes. La nouvelle de l'accréditation du laboratoire d'Égypte le ravissait, mais les problèmes du laboratoire de Bloemfontein le désolaient. Un complément d'information était

nécessaire. On comptait un très grand nombre de laboratoires dans le monde et de nombreuses institutions qui possédaient leur propre laboratoire. L'accréditation de l'AMA était particulière et unique pour de telles institutions dont les fonctions étaient spéciales. D'où il venait, on souhaitait les aider à rehausser leurs standards. Il souhaitait donc que les scientifiques de ce continent soient invités aux diverses conférences internationales. M. Moses avait parlé d'une conférence annuelle. Il souhaitait être au fait de ce type d'événements afin d'être en mesure d'aider. Le milieu universitaire était aussi très intéressant. Il avait discuté avec quelques professeurs et chercheurs en mai et tenté de les inciter à présenter leurs projets de recherche. Ceux-ci avaient refusé, car leurs recherches ne portaient pas nécessairement sur l'antidopage. Il ne cherchait pas à critiquer les professeurs ou le milieu universitaire, mais cherchait à aider. Il avait entamé des discussions avec Cologne en mai afin d'aider le laboratoire de Bloemfontein. Les défis étaient importants. Il sollicitait de l'aide à ce titre. Il fallait aider ce laboratoire. En guise de conclusion, il remerciait le professeur Ljungqvist pour sa contribution et l'encourageait à ne pas prendre sa retraite immédiatement.

LE PRÉSIDENT informe les membres que le professeur Ljungqvist participerait à l'événement de l'AMA à Paris en novembre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remerciait Mme Fourneyron et le Dr Stofile pour leurs paroles bienveillantes. Il avait eu le privilège de présider le Comité Santé, médecine et recherche depuis la fondation de l'AMA, soit pendant 15 ans et jusqu'à un âge où la majorité était à la retraite. Le Comité exécutif l'avait toujours réélu, ce qu'il considérait comme un énorme privilège. Grâce à l'engagement de l'AMA, il avait pu évoluer au sein du Comité Santé, médecine et recherche et côtoyer des gens exceptionnels. Il était persuadé que Mme Fourneyron prendrait le relais avec succès et qu'elle ferait un excellent travail. Il lui souhaitait tout le succès possible et espérait qu'elle arrive à bien défendre le budget de la recherche. En 2005, l'AMA avait remis 6,5 millions de dollars à la recherche, alors que le projet de budget de 2015 ne prévoyait que 1,8 million pour ce secteur important. Il s'agissait d'une réduction importante (de 25% à 6%), mais loin de lui l'idée de relancer un débat épineux sur le budget. L'une des trois principales raisons de la création de l'AMA était la recherche, les deux autres étant la création du Code et la mise en œuvre et la supervision de celui-ci.

Il remerciait tous les gens autour de la table pour leurs paroles bienveillantes et pour la confiance qu'on lui avait témoignée. Toute bonne chose avait une fin; le moment était maintenant venu pour lui de se retirer. Il se rendrait à Paris pour la conférence, mais ne serait pas du nombre à la réunion du Comité exécutif. Une fête importante se tiendrait à l'Institut Karolinska afin de souligner l'obtention de son PhD cinquante ans plus tôt.

Il ajoute que la Liste des interdictions était un dossier complexe. Avant même la fondation de l'AMA, la Liste de l'époque était succincte, mais difficile à comprendre pour les sportifs. Une grande part des responsabilités d'informer adéquatement les sportifs reposait sur les entraîneurs, les médecins et les chefs d'équipes. Au fil des ans, il y avait eu des mésaventures et l'AMA ne pouvait toutes les empêcher. Il donne l'exemple d'une athlète, la meilleure coureuse au monde, qui n'avait pu prendre part aux Jeux olympiques d'Athènes à cause d'une migraine. La pauvre avait soigné son mal avec un médicament parfaitement légal aux États-Unis (et selon l'AMA), mais contenant une substance interdite, si acheté en Martinique. À l'époque, son entraîneur lui avait procuré le médicament en Martinique, ce qui avait donné lieu à cet incident fâcheux. Si l'athlète avait lu l'étiquette, les choses se seraient peut-être passées autrement. La situation prouvait l'importance d'une sensibilisation adéquate de la part de l'entourage. On pouvait envisager de créer des lignes directrices ou un guide à l'intention des sportifs afin de faciliter leur compréhension de la Liste. C'était possible.

La mise à jour annuelle de la Liste était un processus relativement simple. Le groupe d'experts Liste tenait une série de réunions pour discuter de la Liste. D'abord en janvier pour faire les premières recommandations de changements. On lançait ensuite un appel à commentaires sur les différents changements proposés. Ces commentaires étaient ensuite revus et donnaient enfin lieu à une version définitive de la Liste. Cette dernière était soumise à l'approbation du Comité Santé, médecine et recherche en septembre puis à celle du Comité exécutif, qui rendait une décision ultime à ce sujet. Il se souvenait d'une époque, avant la création de l'AMA, où la Commission médicale du CIO prenait toutes les décisions sans consulter personne. Aujourd'hui, on invitait les gens à se prononcer et on recevait une quantité impressionnante de commentaires.

LE DR RABIN dit que l'AMA avait reçu de 40 à 50 commentaires cette année, ainsi le groupe d'experts Liste avait passé en revue plus de 120 pages de suggestions.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que cette tâche était colossale et donnait lieu inévitablement à un document fort complexe, mais qui devait être présenté et expliqué clairement. Il fallait tenir compte de nombreux éléments – juridiques ou autres – et ajuster la Liste ou y faire des ajouts incontournables.

LE PRÉSIDENT fait remarquer, en tant qu'avocat, qu'il se sentait plus à l'aise devant une Liste complexe et complète qui protégeait bien les intérêts de tous. Dans ce cas-ci, trop valait mieux que pas assez. Le Guide du Code pour les sportifs proposait une section qui abordait de façon générale la Liste et les principales interdictions. Au moment de produire la deuxième version de ce Guide, l'AMA pouvait envisager d'enrichir cette section. Ceci ramenait à la question du Dr Budgett au sujet de la création d'une liste unique renfermant toutes les substances interdites en compétition et hors compétition. À cette question, il voulait entendre des réponses. Lorsqu'il était question de substances interdites, il existait des moyens simples d'informer les sportifs autres que par la production d'une version abrégée et simplifiée d'une Liste très complexe, mais nécessaire pour des questions de protection juridique. Il souhaitait d'abord entendre les membres au sujet de la liste unique « en compétition/hors compétition » et les autres questions par la suite.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST fait référence au commentaire de Mme Dagouret. Un processus nécessitant de nombreuses réunions était en place. Récemment, une fédération avait fait une demande de changement pour son sport après la date butoir. Cette demande n'avait donc pas été examinée par le groupe d'experts Liste ou le Comité Santé, médecine et recherche. Il ne se sentait personnellement pas très à l'aise d'accepter un changement de la sorte. Il était d'avis que l'AMA devait respecter le processus en place. En outre, un élément lui portait à croire que la demande de cette fédération devait être revue l'année suivante (Liste 2016), parce que l'alcool était aussi interdit par la FIA (sport semblable au motocyclisme) et que le directeur médical de la FIA, aussi membre du Comité Santé, médecine et recherche, n'avait pas examiné cette demande. Selon lui, on ne pouvait prendre de décision sans examen d'experts.

MME DAGOURET réitérait ses excuses au nom de la fédération concernée. Celle-ci était consciente de la situation et n'aurait jamais osé présenter sa demande pour la Liste globale. Sa demande concernait son sport en particulier.

LE PRÉSIDENT dit que la décision devait être relativement simple pour le Comité exécutif. Mme Dagouret avait agi convenablement. L'un de ses membres lui avait demandé de présenter sa demande au Comité exécutif. Le président du Comité Santé, médecine et recherche, vraisemblablement appuyé par le directeur Science, avait fait part de ses réticences à accepter cette demande, jugeant qu'elle devait être examinée et reportée d'une année. Il était lui-même réticent à faire un tel changement à 48 heures d'avis. Nul doute que la fédération de motocyclisme survivrait une année de plus. C'était son avis personnel, mais la décision ultime

revenait au Comité exécutif.

LE DR BUDGETT était d'accord. À la lumière de ces commentaires, il croyait que la Liste devait être présentée telle quelle. La demande pouvait très bien être évaluée l'année suivante.

LE PRÉSIDENT dit qu'au besoin, l'AMA pouvait transmettre à l'association de Mme Dagouret une lettre officielle motivant cette décision.

LE DR RABIN voulait se prononcer sur la création d'une liste unique. Le groupe d'experts Liste parlait de cette option depuis un certain temps. Il parlait de deux pôles extrêmes : ceux qui pensaient que l'AMA devait ignorer les substances interdites en compétition pour se concentrer uniquement sur les substances interdites en permanence, et ceux qui croyaient que l'AMA devait créer une liste de substances interdites en compétition seulement et interdire ces substances en tout temps. Ces deux idéologies présentaient des avantages et des inconvénients. Le groupe d'experts Liste se pencherait sur ce point en priorité en janvier 2015. D'ici là, toute recommandation du Comité exécutif ou du Comité Santé, médecine et recherche était la bienvenue. Le groupe d'experts Liste en tiendrait certainement compte dans le cadre de ses discussions.

LE PRÉSIDENT dit qu'à la lumière des commentaires et des discussions, il était juste d'affirmer que le Comité exécutif encourageait un examen plus poussé de cette question. On s'attendait à une proposition claire et on visait ultimement à simplifier la Liste, surtout pour les sportifs.

LE DR RABIN prenait note de ce point. Pour répondre à M. Godkin, il confirmait qu'aucune substance n'avait été ajoutée à la Liste. Celles listées étaient déjà toutes interdites en 2014 voire avant. Il s'engageait à revoir les notes explicatives afin d'y apporter des précisions, surtout l'aspect des peptides.

Il explique que le mécanisme d'action du cobalt en était un de stabilisateur de facteurs inductibles de l'hypoxie (HIF). La stabilisation des HIF envoyait le signal d'une production accrue d'EPO, qui à son tour augmentait la production d'érythrocytes (globules rouges). L'efficacité du cobalt était connue. L'AMA avait discuté avec les chercheurs du milieu équin au sujet d'une stratégie pour le cobalt. On le retrouvait dans nombre d'éléments – même dans la nourriture – et l'AMA devait établir un niveau seuil dans les mois à venir. Chose certaine : quantité de substances et de suppléments contenaient du cobalt ayant cet effet. L'AMA devait suivre de près le cobalt. La vitamine B12 n'était pas inscrite sur la Liste des interdictions et les athlètes souhaitaient continuer de l'utiliser.

Au sujet des dérivés de l'imidazole en application topique/ophtalmique, il était important de retenir sa structure clinique plutôt que ses effets biologiques. Les molécules de l'imidazole étaient cycliques, certaines étaient des stimulants. Les gouttes ophtalmiques n'avaient aucune propriété stimulante ou permettant d'améliorer la performance. On avait jugé nécessaire de le préciser et d'exclure les dérivés de l'imidazole en application topique/ophtalmique de la Liste afin que les ophtalmologistes puissent continuer de les prescrire aux sportifs en cas de besoin. Il répétait qu'ils n'avaient aucune incidence sur la performance. L'AMA continuerait de suivre cette situation de près.

Il dit qu'il ne reviendrait pas sur les points couverts par le professeur Ljungqvist. Il souhaitait néanmoins préciser au Dr Stofile que le laboratoire d'Égypte n'était pas encore accrédité. Il était candidat à l'accréditation et devrait compléter le processus avant d'être admis en phase probatoire par le département Science de l'AMA.

Au sujet du laboratoire de Bloemfontein, il dit que l'AMA avait soulevé certains aspects problématiques lors de sa visite de l'année dernière. Le laboratoire était

surveillé depuis un certain temps. L'AMA s'attendait à de meilleurs résultats, mais les experts affirmaient que ce laboratoire n'avait pas encore atteint tous les standards requis. La science et plus particulièrement la science analytique progressaient de jour en jour et tout laboratoire qui ne suivait pas ces évolutions finissait inévitablement par prendre trop de retard. C'était le cas du laboratoire de Bloemfontein. Le directeur régional avait rencontré ce laboratoire et avait fait part des préoccupations de l'AMA aux autorités universitaires. Il savait que le dossier avançait, mais espérait tout de même que les autorités aident le laboratoire à atteindre ses objectifs et à résoudre les points soulevés par l'AMA.

En réponse à Mme Fourneyron, il dit que l'AMA n'avait pas les ressources pour répondre à chacune des questions qui lui étaient adressées. Chaque année, l'AMA recevait des centaines de pages de commentaires sur les documents qu'elle publiait (Liste des interdictions, SIL, documents techniques). Le processus proposé dans le passé était bien compris par certains et peut-être un peu moins par d'autres. Les partenaires pouvaient communiquer avec l'AMA à tout moment pour obtenir des informations pouvant répondre à leurs problèmes au niveau national ou international. Toutefois, l'AMA se montrait prudente quant aux informations qu'elle transmettait par écrit, pour des raisons évidentes de sécurité. Il réitérait que tous pouvaient contacter l'AMA pour obtenir des informations complémentaires. L'AMA soutenait constamment ses partenaires.

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient en main le projet de Liste des interdictions. Il était heureux de constater que toutes ces substances ne faisaient pas partie de son régime habituel. Il soumettait la Liste, telle que présentée par le Comité Santé, médecine et recherche, à l'approbation du Comité exécutif.

LE DR RABIN ajoute que les membres devaient aussi approuver le Programme de surveillance.

LE PRÉSIDENT dit que le Programme de surveillance faisait aussi partie des documents soumis à l'approbation du Comité.

DÉCISION

La Liste des interdictions 2015 et le Programme de surveillance sont approuvés.

- **6.3 Projets de recherche 2014**

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que l'AMA avait reçu 116 projets de recherche de chercheurs hautement qualifiés. L'AMA rêvait de les financer tous, mais son budget ne lui permettait d'en retenir qu'une trentaine. Il invitait le Dr Rabin à donner des précisions sur les projets de recherche scientifique.

LE DR RABIN souhaitait présenter certaines informations sur les projets de recherche. Cette année, l'AMA avait reçu un nombre record de projets : 116 au total, soit près de deux fois plus que six ou sept ans auparavant. Vu le nombre massif de demandes, il avait été convenu avec le Comité Santé, médecine et recherche que l'AMA, assistée d'experts externes, procède à une présélection, question de rejeter les projets qui ne s'adressaient pas à des secteurs prioritaires à l'Agence. Même si l'AMA communiquait toujours clairement ses exigences, il se trouvait toujours des chercheurs pour lui proposer des projets qui ne correspondaient pas à ses besoins.

Les projets provenaient des cinq continents, ce qui ravissait l'AMA et mettait de l'avant la dimension mondiale de l'Agence *Mondiale* antidopage. Il entendait souvent dire que l'AMA recevait trop de projets des laboratoires antidopage. Ceux-ci étaient

au cœur des activités scientifiques en antidopage. Il était heureux d'annoncer que la vaste majorité des projets provenaient cette année de chercheurs n'évoluant pas dans des laboratoires antidopage. L'AMA était heureuse de voir des experts d'autres sphères se manifester. Cela était encourageant et certainement digne de mention.

Il explique qu'il existait quatre thèmes prioritaires et que le tiers des projets avaient été classés dans la troisième catégorie : Détection et identification de nouvelles tendances de dopage. De nombreux chercheurs se penchaient sur cette question digne d'intérêt pour l'AMA. Dans ce cas-ci, il ne s'agissait pas seulement d'explorer les tendances actuelles, mais aussi celles de l'avenir. L'AMA encourageait les scientifiques à lui proposer des projets en ce sens. Il poursuit en expliquant que le processus mis en place par l'AMA était rigoureux, transparent et impartial, et impliquait une révision par des experts indépendants du milieu. Un processus infaillible était important pour la crédibilité de l'Agence. Il arrivait que certains chercheurs soient insatisfaits des conclusions et demandent à consulter les révisions indépendantes. L'AMA les leur fournissait en toute transparence.

Tous les projets étaient aussi soumis à un examen plus approfondi par des réviseurs indépendants en éthique (des comités locaux et un comité de l'AMA). Cette étape était importante afin d'assurer une harmonisation des pratiques éthiques au sein de système. Les projets étaient ensuite soumis à un panel de révision, qui classait les projets par ordre de priorité en fonction des révisions des experts en éthique. Toutes ces étapes étaient appliquées avec beaucoup de rigueur. Ensuite, les projets étaient soumis à l'examen du Comité Santé, médecine et recherche. À ce titre, il était important de noter que tout membre de ce comité aux prises avec un conflit d'intérêts était exclu des discussions. Enfin, le Comité Santé, médecine et recherche présentait ses recommandations au Comité exécutif.

Il dit que l'AMA avait approuvé 30 projets totalisant 3,2 millions de dollars (12% des sommes totales demandées). Dans le passé, l'AMA avait connu des taux de succès de 40% à 45%, mais cette fois, ils avoisinaient les 25% ou 26% à cause des réductions budgétaires importantes. Le Comité Santé, médecine et recherche et le panel de révision faisaient des efforts considérables pour réduire autant que possible le budget, dans les limites raisonnables et justifiées. À titre d'exemple, on pouvait penser à un projet échelonné sur trois ans qui devenait un projet pilote mené sur une année. Or les projets pilotes fructueux revenaient souvent à la charge l'année suivante et demandaient du financement additionnel à l'AMA. À son avis, les projets pilotes fructueux – surtout ceux qui étaient novateurs et prospectifs – devaient être encouragés.

Il souhaitait présenter brièvement les projets approuvés, par groupes plutôt qu'individuellement. Le premier groupe comptait sept projets abordant la manipulation de sang. Trois d'entre eux touchaient la transfusion de sang autologue, problème préoccupant pour lequel l'AMA avait investi beaucoup d'argent dans le passé et avait obtenu des résultats variés. Cette année, trois projets se penchaient spécifiquement sur l'identification de la masse d'hémoglobine en tant que marqueur pour la détection de transfusions de sang autologue. Concernant la détection de l'EPO par spectrométrie de masse, la littérature scientifique avait récemment publié nombre d'articles intéressants à ce sujet. Plus particulièrement, le groupe du laboratoire Mitsubishi au Japon proposait un suivi avec toutes les autres EPO. À l'heure actuelle, la spectrométrie de masse avait atteint une sensibilité telle qu'elle permettait presque à l'AMA de détecter l'EPO voire d'identifier des substances similaires à l'EPO plus efficacement.

Le projet important du Passeport biologique de l'Athlète était bien appuyé sur le plan scientifique. On comptait six projets visant à renforcer le PBA. Cependant, nombre de facteurs de confusion pouvaient se présenter au niveau des variations des variables qui intéressaient l'AMA. Certains projets examinaient ces facteurs de confusion alors que d'autres se penchaient sur la manière d'introduire de nouveaux

analytes, ou de nouveaux outils, pour appuyer le PBA. Ce secteur de recherche était très actif. Il ajoute que les protéines, les hormones peptidiques, l'insuline et les inhibiteurs de la myostatine, proposés dans la Liste 2015, suscitaient beaucoup d'intérêt dans la communauté scientifique, au même titre que les nouvelles techniques et méthodes de détection intéressaient le milieu antidopage. L'AMA avait aussi reçu deux projets sur l'électrophorèse capillaire associée à la spectrométrie de masse afin de voir à quel point cette méthode pouvait renforcer la capacité de détection des laboratoires antidopage.

On comptait également cinq projets visant à renforcer la détection de substances dopantes. Au cours des dernières années, un secteur en particulier avait fait d'énormes progrès grâce à des méthodes analytiques plus sensibles : la méthode des métabolites de longue durée. Quelques années auparavant, un des laboratoires avait produit deux nouveaux métabolites de longue durée des stéroïdes anabolisants. Ce qui avait donné lieu au rapport de plus de 150 nouveaux résultats d'analyse anormaux. Il donne certains détails sur les métabolites secondaires et tertiaires et sur leur utilité. La méthode des métabolites de longue durée intéressait l'AMA depuis un certain temps.

Il ajoute qu'il était important de comprendre comment l'organisme métabolisait les différentes drogues ou substances. Les chercheurs s'intéressaient de plus en plus aux énantiomères et à la chiralité de certaines substances. En outre, on réalisait de nombreux travaux sur les niveaux seuils pour les glucocorticostéroïdes et les bêta-2 agonistes, secteur qui méritait d'être exploré, comme le salbutamol et le salmétérol dans le passé.

Il mentionnait trois projets sur de nouvelles méthodes d'analyse améliorées en vue d'une efficacité accrue et d'une économie des coûts dans le futur.

Il parlait d'un projet visant à valider la détection du dopage génétique, un secteur qui était actif depuis un certain temps. L'AMA disposait de certains outils, mais devait les valider pour pousser de l'avant la détection du dopage génétique.

L'AMA avait aussi approuvé cinq projets de recherche ciblée ou réactive. Il était important pour l'AMA d'explorer les nouvelles substances ou les drogues de synthèse. De plus en plus, l'AMA préconisait les analyses antidopage par spectrométrie de masse pour la détection de l'HCG. Cette méthode avait progressé considérablement au cours des deux ou trois dernières années; on visait à l'implanter dans les activités de routine des laboratoires. Dernièrement, on avait découvert qu'un médicament antipaludique reconnu avait un métabolite très similaire à un stimulant. L'AMA surveillait donc de près cette situation afin de vérifier attentivement le métabolisme des médicaments. L'AMA se préoccupait également des risques de rapporter de faux positifs.

Il avait été question un peu plus tôt de l'argon et du xénon. Un projet du laboratoire de Cologne se penchait sur la détection du xénon.

L'AMA avait appris que certains sportifs avaient recours à l'ozonisation pour empêcher la détection de l'EPO. L'AMA avait examiné de très près cette situation, de même que les profils d'EPO. Elle devait être en mesure de réagir à de telles situations et de fournir à la communauté antidopage des réponses conséquentes lorsqu'elles survenaient.

Enfin, il dit que le milieu antidopage suivait toujours de près le problème sérieux du dopage au clenbutérol et de la viande contaminée. L'AMA souhaitait être en mesure de fournir des réponses satisfaisantes à la communauté antidopage à ce titre et de faire la distinction entre l'abus potentiel de clenbutérol et la contamination comme telle. Ceci mettait fin à sa présentation.

LE PRÉSIDENT dit que pendant des années, l'AMA avait dû se fier à ses experts techniques pour régler ce problème, mais qu'elle avait toujours eu la possibilité d'être réactive. Le problème du xénon en était un où l'AMA devait réagir. À la suite de la présentation du Dr Rabin, il demandait aux membres de s'exprimer.

M. NIWA dit que tous les projets étaient intéressants. Il en appuyait l'approbation d'emblée. Pour promouvoir la recherche davantage, il proposait que l'AMA encourage les activités dans des régions où de telles recherches n'étaient pas menées. Il tenait à ce que les laboratoires soient informés des bourses disponibles et il souhaitait voir une promotion accrue des projets de recherche antidopage dans d'autres régions et auprès d'un plus grand nombre de chercheurs et d'institutions. Cela pouvait se faire en collaboration avec les bureaux régionaux de l'AMA.

LE PRÉSIDENT croyait comprendre que si l'AMA recevait déjà un nombre croissant de projets des autres régions, il y avait de fortes chances qu'elle en reçoive davantage des régions qui intéressaient M. Niwa.

LE DR RABIN dit que ce constat n'était pas faux et rappelait que le processus de révision examinait davantage la qualité que la quantité des projets. La qualité motivait les travaux des experts qui appuyaient le Comité Santé, médecine et recherche. Il ne faisait aucun doute que l'Asie avait des chercheurs compétents qui produisaient d'excellents travaux. M. Niwa en connaissait peut-être. Il était persuadé que l'AMA pouvait engager les régions, en demandant à ses bureaux régionaux de communiquer toute information pertinente. Il assurait aussi aux membres que l'AMA transmettait toute l'information nécessaire aux chercheurs ayant soumis des projets à l'AMA au cours des dix dernières années. L'AMA faisait une promotion active de ce programme et le nombre important de projets soumis cette année témoignait indéniablement de son succès.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST ajoute qu'au fil des ans, l'AMA avait fait sa marque au sein de la communauté scientifique en tant que bailleur de fonds de la recherche. Il était important que l'AMA soit reconnue pour son financement stable et perpétuel. Il était satisfait de constater que la portée de l'AMA s'étendait bien au-delà des laboratoires antidopage.

LE PRÉSIDENT dit que la recherche scientifique n'était pas financée comme il se doit. Néanmoins, l'AMA faisait un travail remarquable à cet égard et il ne pouvait qu'approuver le dernier commentaire du professeur Ljungqvist. À la lumière des informations présentées, il demandait aux membres du Comité exécutif d'approuver les projets de recherche recommandés par le Comité Santé, médecine et recherche et d'investir 3,2 millions de dollars dans ce secteur important.

MME FOURNEYRON approuvait les projets présentés. Les deux tiers d'entre eux avaient été soumis par des chercheurs qui n'œuvraient pas au sein de laboratoires antidopage. Ces laboratoires avaient également eu du financement. Visiblement, l'AMA cherchait constamment plus de fonds pour appuyer la recherche. L'Europe consacrait annuellement quatre millions d'euros à la recherche dans les laboratoires. Une meilleure coordination sur le plan de l'échange d'informations était souhaitable. Un projet de recherche financé par un pays impliquait souvent des chercheurs universitaires. Il serait souhaitable d'informer les autres laboratoires antidopage et les autorités publiques de tels projets. Il serait alors possible de mettre en commun les travaux de recherche. Il était nécessaire de développer une vision d'ensemble de la recherche.

LE DR RABIN remercie Mme Fourneyron pour son commentaire. Depuis son entrée en fonction à l'AMA, l'une des tâches les plus ardues qu'on lui avait confiées était la coordination des projets de recherche antidopage dans le monde. L'exercice n'était pas simple. L'AMA et le département Science avaient lancé une série d'initiatives impliquant les OAD nationales et internationales. L'AMA avait également organisé une

rencontre informelle avec des ONAD et des FI. La collaboration et les échanges d'informations avec nombre d'organisations étaient excellents. Malheureusement, ce type d'échanges n'était pas toujours fructueux avec tous les partenaires dans le monde. Il savait que le directeur général vantait les avantages d'une collaboration conjointe et que de telles associations étaient bénéfiques et faisaient avancer le processus.

LE PRÉSIDENT confirme que le Comité exécutif approuvait la liste de projets proposés. Il remerciait le Dr Rabin et toute son équipe.

DÉCISION

Les projets de recherche proposés sont approuvés.

7. Médical

- 7.1 Documents techniques associés au Passeport biologique de l'Athlète

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif avait demandé à l'AMA de revoir et d'améliorer les documents associés au Passeport biologique de l'Athlète. Il demandait aux membres s'ils avaient des commentaires à ce titre.

DÉCISION

Les documents techniques associés au Passeport biologique de l'Athlète sont approuvés.

8. Divers/ prochaines réunions

LE PRÉSIDENT fait remarque que la réunion était vraisemblablement l'une des plus chargées de la dernière année à l'AMA. D'importantes décisions devaient être prises. On n'avait qu'à penser à la conformité ou au DTASS. Les discussions avaient été fructueuses. La prochaine réunion de l'AMA se tiendrait à Paris. Mme Fourneyron lui avait demandé la permission de s'adresser aux membres afin de leur parler de ce qui les attendait dans la capitale française.

MME FOURNEYRON informe les membres que l'organisation des réunions à Paris se déroulait bien. Le Comité exécutif tiendrait sa réunion le 15 novembre alors que le Conseil de fondation se réunirait le lendemain, soit le 16 novembre. Ces deux rencontres se dérouleraient à la chambre basse de l'Assemblée nationale à Paris, dans le Septième arrondissement, adjacent à la Seine et à proximité du Louvre, de la Place de la Concorde et de la Tour Eiffel. La réunion du Comité exécutif du 15 novembre se tiendrait dans la section moderne de l'édifice du Parlement, à l'endroit même où avait eu lieu la première rencontre de l'industrie pharmaceutique en 2012. La réunion du Conseil de fondation du 16 novembre se tiendrait au Palais Bourbon, la résidence officielle du président de l'Assemblée nationale. Cet édifice du XVIIIe siècle était magnifique. Le vendredi, en soirée, un cocktail serait organisé en présence de représentants des plus hautes instances politiques. Tout le monde était à pied d'œuvre pour préparer une rencontre des plus réussies. Elle agissait comme intermédiaire en tant qu'ancienne ministre des Sports et membre actuelle du Parlement. Elle tenait à remercier Mme Nezan pour son apport dans l'organisation des réunions. Pour marquer la solennité de l'événement, elle avait invité le président de l'AMA à parler de lutte contre le dopage dans le sport à la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à la Commission des Affaires étrangères, dont elle et deux anciens premiers ministres étaient membres.

Elle conclut en disant que les autorités françaises étaient honorées d'accueillir les réunions de l'AMA à Paris en novembre.

LE PRÉSIDENT dit qu'il représenterait fièrement l'AMA pour l'occasion. Il espérait que la qualité des débats serait proportionnelle à la beauté des lieux où ils se tiendraient. Les autres dates importantes à retenir étaient indiquées dans les dossiers des membres. Les réunions de mai auraient lieu à Montréal, celle de septembre, à Copenhague, et celles de novembre à Colorado Springs. À ce titre, M. Hybl avait été d'une grande aide dans l'organisation des préparatifs. Il se réjouissait de discuter avec l'USOC à cette occasion.

En guise de conclusion, il tenait à remercier les membres pour leur participation. La journée avait été chargée, mais le Comité exécutif avait réussi à faire avancer un peu plus loin la lutte contre le dopage dans le sport. Les documents, les rapports et les discussions avaient été positifs. Il remerciait les interprètes de même que tout le personnel de l'AMA pour leur excellent travail. Il comptait également écrire à M. Bach pour le remercier chaleureusement pour les activités à Vidy. Il se réjouissait de retrouver les membres dans quelques semaines à Paris.

DÉCISION

Comité exécutif – 15 novembre 2014, Paris, France;
Conseil de fondation – 16 novembre 2014, Paris, France;
Comité exécutif – 12 mai 2015, lieu à confirmer;
Conseil de fondation – 13 mai 2015, lieu à confirmer;
Comité exécutif – 16 ou 17 septembre, Copenhague, Danemark;
Comité exécutif – 17 novembre 2015, lieu à confirmer;
Conseil de fondation – 18 novembre 2015, Colorado Springs, États-Unis

La séance est levée à 15h50.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA